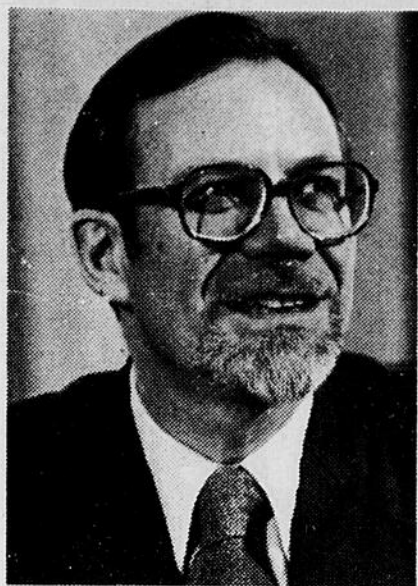




Education

Alors que Jacques-Yvan Morin dit craindre que le Conseil des ministres de l'Éducation ne devienne la caution aux ingénieries fédérales dans le secteur de l'Éducation, John Roberts déclare que le fédéral ne songe nullement à un super-ministère de l'Éducation.

En page A 6

Travailleurs migrants

Selon une étude parrainée par le Conseil économique du Canada, les gouvernements devraient accorder des prêts aux travailleurs qui désirent changer de région ou province afin de leur permettre de défrayer leurs coûts de déménagement.

En page A 9

Le Canada et l'OTAN

Le ministre de la Défense nationale, Barney Danson, a évoqué hier la menace soviétique et l'importance pour le Canada de demeurer fort pour respecter tous ses engagements face aux autres membres de l'OTAN.

En page B 7

Affaire Daoud

Un juriste de la République fédérale allemande est d'avis que la France a fait preuve de mauvaise foi en recourant à une "formalité" pour libérer Mohammed Daoud.

En page B 9

SPORTS



Unanime

Guy Lafleur est l'objet d'un choix unanime au sein de la Conférence de Galles.

Page B 1

Critiqué

L'intégrité de Alan Eagleson mise en doute par les magnats de l'Association mondiale de hockey.

Page B 1

Défaite

Bill Smith enfile cinq buts et les Royals rossent les Saguenéens au compte de 9 à 1.

Page B 1

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 7
— Bourse	B 6
— Bridge	B 8
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 5
— Horoscope	B 8
— Mots croisés	B 7
— Mot mystère	B 8
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—CÔTE-NORD

4e année No 87

Vendredi 14 janvier 1977

20 pages 25 cents

Capture spectaculaire d'un dangereux bandit

par Guy Bergeron

JONQUIÈRE — Des coups de feu ont été tirés, hier midi, par les membres de la Sûreté du Québec, et un des plombs a atteint Germain Brouillard à une fesse. Le tout s'est produit lors d'une spectaculaire arrestation survenue sur la route 170, à l'intersection de la route 170 et de la rue Mellon, dans le secteur Arvida.

Brouillard était armé d'une mitraillette M-1 et d'un revolver de calibre 32 au moment de son arrestation par la Sûreté du Québec de Chicoutimi, de Montréal et de Québec, en compagnie du capitaine-déTECTIVE Léon-Maurice Tremblay, de Jonquière.

Au moment de l'arrestation, Brouillard était recherché depuis plusieurs mois, en rapport avec le vol de \$78,000 commis à la Banque Royale du Canada, succursale de Chicoutimi-Nord, où le gérant Jean-Marc Gilbert avait été enlevé.

Depuis plusieurs mois, Brouillard qui était considéré comme dangereux, était activement recherché.

Depuis la commission de ce vol à main armée avec enlèvement, Daniel Truchon de Jonquière a déjà admis sa culpabilité et il a été condamné à 12 ans de prison.

Ghislain Gaudet, un individu, également de Jonquière, a été accusé aussi pour la même accusation et il attend son enquête préliminaire.

D'ailleurs, il était visible qu'il se passait quelque chose dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean hier matin, puisque Ghislain Gaudet devait être présent devant le tribunal mais il n'est pas apparu comme il avait été prévu.

L'arrestation de Brouillard fait suite à une longue enquête menée par la Sûreté du Québec, qui, semble-t-il, avait eu des informations que l'individu se trouvait avec Gaudet à Côteau-Landing, dans le secteur de Valleyfield, au mois de septembre, lorsque Gaudet fut tiré par les policiers.

A ce moment-là, Brouillard avait réussi à s'échapper.

Depuis plusieurs semaines, les policiers étaient au courant que Brouillard était dans la région.

A quelques reprises, les policiers l'avaient manqué de peu. A un certain moment, en novembre dernier, les policiers avaient bien cru l'arrêter, mais celui qu'on a appelé le "Papillon moderne" avait réussi à nouveau à se faufiler.

Quant à l'autre individu qui l'accompagnait hier, lors de son arrestation, les policiers n'ont retenu aucune accusation contre lui.

Selon le lieutenant Raymond Lamonde, du BEC, de la Sûreté du Québec, à Chicoutimi, Brouillard devait comparaître en Cour criminelle aujourd'hui.



ARRESTATION — Le prévenu Germain Brouillard après son arrestation à Arvida.

(Photo Réal Tremblay)

De Coster croit toujours en l'utilité de sa régie

QUÉBEC (PC) — Le président de la Régie des mesures anti-inflationnistes, M. Robert De Coster, ne veut pas jouer au magicien et il attend toujours qu'un économiste lui explique comment concilier deux initiatives comme la lutte contre l'inflation et la relance économique.

C'est dans cette espèce de dilemme que se trouve placé l'organisme qu'il dirige depuis sa mise en marche, il y a un an exactement, et M. De Coster s'est porté à sa défense, hier, au cours d'une rencontre avec la presse.

Selon lui, il est nécessaire qu'un tel organisme de contrôle demeure opérant pour contenir la spirale inflationniste, puisque la psychose inflationniste et le phénomène des anticipations ne sont pas disparus.

Quelle garantie avons-nous qu'il ne se produira pas une nouvelle flambée des prix et des salaires si la Régie des mesures anti-inflationnistes était dissoute et non remplacée par une autre forme de contrôle? a demandé M. De Coster à la veille de la publication de la décision du gouvernement dans tout ce domaine.

C'est en effet aujourd'hui que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, annoncera le sort qu'il réserve à la régie et à ses membres.

Priorité

Sans vouloir dicter une ligne de conduite au gouvernement, M. De Coster a néanmoins affirmé, hier, que la lutte contre

l'inflation doit demeurer une des priorités des autorités provinciales.

Le président de la régie s'est interrogé devant la situation présente au Québec et au Canada où le taux de chômage atteint un niveau inacceptable, le taux de croissance du produit national brut encore trop lent, la productivité trop basse, les demandes salariales trop élevées, les coûts de production trop chers qui rendent la compétition difficile sur les marchés d'échange.

Ce qu'il faut, dans une telle période de récession aussi difficile que celle des années 30, c'est un sérieux coup de barre pour relancer toute l'économie, selon le président de la régie.

Mais, ajoute-t-il aussitôt, comment rendre compatible la relance économique avec une lutte efficace contre la montée des prix? Il cherche encore la solution.

Quant à elle, la régie ne joue qu'un rôle restreint dans tout cela, de l'aveu même de son pré-

sident, qui précise qu'elle exerce un contrôle sur environ 25 pour cent des travailleurs québécois et leurs augmentations de traitement depuis un an.

Même si la Régie des mesures anti-inflationnistes disparaissait comme telle aujourd'hui, il faudrait quand même que le gouvernement établisse un mécanisme quelconque de contrôle permanent sur les hausses des prix et des salaires de façon à agir en tout temps, d'après M. De Coster.

Un tel mécanisme ne serait toutefois pas suffisant qu'il n'existe pas une volonté commune de combattre l'inflation, et cela autant du côté des gouvernements des entreprises que des travailleurs.

Au chapitre de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic, 75 pour cent des groupes ont déjà signé un contrat de travail d'une durée de trois ans.

Si le rôle de la régie n'a pas été aussi efficace, M. De Coster en attribue un peu la responsabilité au gouvernement, surtout celui de M. Bourassa.

Effet psychologique

Il a dit qu'il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement qui a lui-même négocié et signé les contrats de travail avec les employés de la fonction publique et parapublique, au-delà des normes permises et connues de la régie.

Cependant, a ajouté M. De Coster, la présence seulement de la régie a produit dans plusieurs cas un effet psychologique assez marqué et son spectre planait au-dessus des tables de négociations.

Si la régie n'avait pas été établie, les dépassements dans les hausses de traitement des travailleurs auraient été plus importantes, a dit encore M. De Coster, qui attribue au moins cet aspect positif à l'organisme qu'il dirige.

Mais, si les gouvernements n'appliquent pas les recommandations justes de la régie, celle-ci perd évidemment de son utilité.

Dommages de \$100,000 à l'Alcan

La SQ intercepte plusieurs travailleurs de Shawinigan

par Guy Bergeron

LA BAIE — Une vingtaine de travailleurs syndiqués de Shawinigan ont été interceptés par les policiers de la Sûreté du Québec, en collaboration avec les policiers de la Sûreté municipale de La Baie, et interrogés à la suite du saccage et des bris causés par un commando mercredi après-midi, aux installations portuaires de l'Alcan à La Baie.

On évalue grosso modo les dommages à plus de \$100,000. Même si pour plusieurs,

l'enquête semble patauger, les policiers de la Sûreté du Québec, principalement les enquêteurs Réjean Tremblay, Yvan Simard en collaboration avec le sergent Lucien Gagné et Charles Ellefsen ont de bonnes descriptions des individus, et dans quelques heures, des arrestations sont imminentes, de façon à ce que des plaintes soient portées devant les tribunaux.

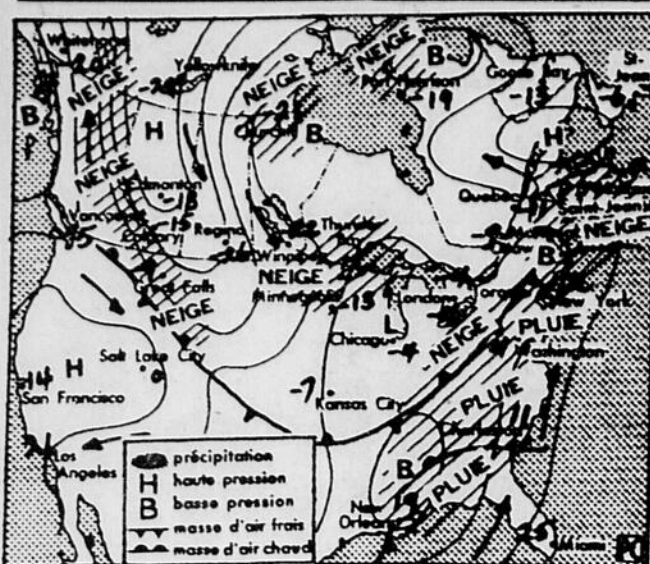
D'ailleurs, un groupe d'enquêteurs de la Sûreté du Québec devraient envahir Shawinigan au cours des prochaines

heures, puisque c'est à cet endroit que l'enquête se continuera.

Il se pourrait fort bien également que l'enquête policière aille plus loin puisqu'on pourrait déterminer un véritable complot pour détruire et causer des dommages aux installations portuaires de Port-Alfred.

Somme toute, l'enquête policière va bon train, et les policiers connaissent maintenant l'identité d'au moins 100 personnes de Shawinigan qui étaient dans la région au cours des dernières heures.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions du temps au Québec et dans la vallée de l'Outaouais communiquées par Environnement Canada, pour la journée de vendredi avec un aperçu pour samedi.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides et des Cantons de l'Est: la neige cessera dans l'après-midi, dégagement par la suite. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum moins 10. Samedi: ennuagement suivi de neige.

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue et de la Haute-Mauricie: la neige cessera dans l'après-midi, dégagement par la suite. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum moins 18. Samedi: ennuagement suivi de neige.

Régions de Québec, de Trois-Rivières, du Lac-Saint-Jean et de Rimouski: neige et poudrière par endroits. Vents parfois modérés. Dégagement en fin de journée. Accumulation de moins de 5 cm. Maximum moins 15. Samedi: ennuagement puis de la neige.

Régions de Baie-Comeau, de la Gaspésie et de Sept-Îles: nuageux avec neige intermittente, accumulation négligeable. Maximum moins 20. Samedi: ensoleillé.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature:

	Min.	Max.
Vancouver	1	5
Victoria	1	5
Edmonton	-22	-16
Calgary	-16	-3
Yellowknife	-40	-38
Saskatoon	-18	-24
Regina	-25	-17
Winnipeg	-28	9
Toronto	-16	-10
Ottawa	-25	-15
Montréal	-25	-16
Saint-Jean, N.-B.	-20	-15
Moncton	-23	-15
Halifax	-17	-13
Charlottetown	-19	-15
Saint-Jean, T.-N.	-12	-8
Chicago	-21	-6
Detroit	-23	-11
Boston	-13	-7
New York	-12	-6
Washington	-12	-4
Jacksonville	1	17
Tampa	8	22
Miami	19	22
Los Angeles	9	17
San Francisco	4	9
Acapulco	20	32
Barbade	21	28
Bermudes	21	28
Kingston	24	30
Mexico	6	22
Nassau	18	22
San Juan	24	30
St. Kitts	22	28
Trinidad	18	30

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, avenue Labrecque,
Chicoutimi, P.Q.
Tél. 545-4480

Président du conseil d'administration
et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Alma et les environs
662-7829

St-Félicien et les environs
679-3832

Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664

Petites annonces classées
545-4895

Chief de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marché à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule la Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (No 3213)

L'Alcan ne connaît pas l'ampleur des dommages

LA BAIE — Les autorités de l'Alcan n'avaient pas établi, hier après-midi, l'ampleur des dommages causés par un commando, mercredi après-midi, de même que les propriétaires de camions ont fait savoir qu'il faudra encore quelques jours pour savoir le coût des réparations aux véhicules touchés par ce geste éclair.

Le transport du bauxite a repris hier après-midi, pendant que le chantier de Saguenay Terminal était sous la surveillance de la police.

Mais ce n'est qu'aujourd'hui que l'on reprendra le charroirage du mazout et de la soude caustique, le temps qu'une équipe reconstruise la plate-forme de débarquement.

Les autorités de l'Alcan ont été peu loquaces sur ces événements tandis que la partie syndicale n'a pas voulu ajouter de commentaire à ce qui a déjà été dit, à cet effet.

Agents de sécurité

En raison des récents actes de sabotage qui se sont produits aux installations de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée à Port-Alfred, la direction entend prendre les mesures nécessaires afin de maintenir ses opérations dans ses usines d'Arvida et d'Isle-Maligne.

"Sans quoi, plusieurs milliers d'employés pourraient voir leur emploi compromis, de préciser un porte-parole de la société. Car, si nous ne pouvons assurer l'approvisionnement de nos usines en matières premières, il est certain que la production sera alors affectée."

Aussi, la société a procédé à l'engagement d'agents de sécurité qui viendront à protéger ses installations. Il s'agit d'une agence reconnue par le ministre de la Justice. Les autorités des Sûretés municipale et provinciale ont été avisées de la venue de ces agents dans la région.



\$12,000 DE DOMMAGES — Un incendie a causé pour plus de \$12,000 de dommages au cours de la nuit de mercredi à jeudi, à la demeure de M. Laurien Goulet, située au 677, rue Sainte-Anne, à Chicoutimi. Il s'agit d'une maison de deux logements où demeurait le fils de M. Goulet. Sept personnes ont été jetées sur le pavé et il a fallu plus d'une heure aux pompiers de Chicoutimi pour maîtriser les flammes qui avaient pris naissance dans l'entretoit.

(Photo Réal Tremblay)

Saint-Félicien

Benoit Laprise ne sera pas candidat à la mairie

SAINT-FELICIE — Même si, depuis avant les fêtes, il a reçu de fortes pressions en ce sens, M. Benoit Laprise ne sera pas candidat à la mairie du grand Saint-Félicien, le 6 février prochain.

Le poste qu'il occupe présentement comme président de la Commission scolaire régionale Louis-

Hémon lui tient plus à cœur pour le moment, a-t-il laissé entendre, et c'est la raison principale pour laquelle il n'entend pas faire cette campagne, sans compter ses préoccupations auprès de l'association de paralysie cérébrale dans le comté de Roberval. Néanmoins, M. Laprise n'a pas fermé la porte à toutes

possibilités futures à ce sujet. Après avoir rempli le mandat qu'il détient actuellement au niveau de l'administration scolaire, il pourrait bien en effet viser plus sérieusement la politique municipale.

Retrait d'Alfred Hamel

Organisateur reconnu de M. Alfred Hamel depuis sa 1ère campagne en 1957, M. Laprise a affirmé ne pas être déçu par la décision prise récemment par celui-ci, à l'effet de ne pas être candidat à la mairie le 6 février prochain, annonçant du même coup son retrait de la politique municipale après plus de 20 ans de vie active dans ce domaine.

M. Laprise dit reconnaître en effet dans ce choix de M. Hamel, les qualités qu'il lui a toujours reconnues, c'est-à-dire la sagesse et le flair. M. Hamel a su se retirer en temps, selon M. Laprise au bon moment, et avec grandeur. Aussi croit-il que M. Hamel laisse un bel héritage et de beaux souvenirs à la population de Saint-Félicien.

D'autre part, comme l'un de ses organisateurs, M. Laprise a affirmé que M. Hamel n'avait dressé aucune ligne de conduite concernant sa succession.

Pour un, d'ailleurs, M. Laprise dit ne voir présentement aucun candidat se préparer à affronter le Dr. Boily, lequel, pense-t-il, devrait faire l'affaire.

Finalement, ruraux et urbains devront s'unir à Saint-Félicien, travailler ensemble, estime-t-il, révélant ainsi quelque peu comment il entrevoyait la nouvelle ville et le nouveau conseil.

Débrayage des 200 techniciens de Bell

ALMA — Quelque 200 techniciens du Syndicat des travailleurs en communication de Bell Canada au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont débrayé, en guise de protestation contre une suspension d'une journée imposée à leur président, M. Louis-Georges Côté.

Ce geste des techniciens de Bell Canada a forcé la compagnie à suspendre, pour la journée les travaux de réparation en cours, normalement.

Le droit de grève étant acquis depuis quelques semaines, pour les 200 syndiqués des travailleurs en communication de Bell Canada, le président du syndicat a décidé, mercredi, de prolonger sa pause-café et de la prendre à l'extérieur des locaux où il travaille, ce qui a entraîné sa suspension.

A son insu, les syndiqués se sont réunis, le soir même et ont décidé de se présenter au travail, le lendemain, exigeant la levée de la suspension de leur président, sinon "ils se suspendaient eux-mêmes pour la journée". C'est ce qui s'est produit.

Les syndiqués se sont présentés de nouveau au travail, hier, à 13h, mais la partie patronale n'avait pas changé sa décision et le personnel des techniciens a quitté les lieux.

"C'est un geste de solidarité syndical impressionnant qui augure bien pour l'avenir, a commenté M. Louis-Georges Côté, hier soir. Dans le contexte de négociation, Bell Canada doit maintenant comprendre qu'il existe dans le Syndicat des techniciens, des gens qui sauront se tenir et aller au bout dans leurs revendications."

DIRECTEMENT DU PROPRIETAIRE



A VENDRE

Maison, située 214, Mellon, Arvida. 2 étages, sous-sol semi-fini, tapis mur à mur, terrain: 55' x 95', coin de rues, piscine creusée, chauffée, 14' x 28'.

548-5389 après 5h00,
543-3304 le jour.



ROUTE FERMÉE — La rue Drake a été fermée à toute circulation, durant douze heures, hier, le temps d'éliminer les résidus de bauxite qui avaient envahi la route. Des équipes de réparation et de nettoyage ont procédé rapidement aux travaux.

Bris d'un conduit de résidus de bauxite

JONQUIERE — Un bris du conduit transportant les résidus de bauxite, sur le chemin de ceinture de l'Alcan, soit la rue Drake, conduisant vers la rue Lasalle a causé beaucoup plus d'émois que de dommages, hier, mais les dégâts ont été vite réparés, pendant qu'une équipe s'affairait à en faire disparaître les effets.

Cette boue rouge a été découverte par la patrouille de l'Alcan, vers 5h, hier matin, et immédiatement la circulation a été arrêtée pour une période de douze heures, soit le temps qu'une équipe de nettoyage élimine les dégâts pendant qu'une deuxième équipe s'affairait à déceler le bris.

Les techniciens de l'Alcan, pour leur part, recherchaient la cause du bris. Tout

vandalisme a été écarté par les dirigeants de l'Alcan, cependant.

Selon un porte-parole de la Compagnie, le conduit qui transportait les résidus de bauxite n'est pas sous terre et dirigeait les résidus sur un vallon en arrière de l'usine d'Arvida. C'est à une hauteur indéterminée que le bris avait été constaté, la boue rouge descendant ensuite sur la route pour l'inonder.

Les résidus de bauxite ne sont pas dommageables et contiennent une faible teneur de soude caustique.

La circulation sur la rue Drake devait reprendre vers 16h, pendant que l'équipe de réparation terminait de réparer le bris.

Fonctionnaire économe au ministère des Transports

SAINT-BRUNO — Le maire Romuald Bouchard, de Saint-Bruno, sollicite la destitution, la démission, le remplacement, la mutation ou le congédiement pur et simple du divisionnaire du ministère des Transports, chargé de l'entretien des routes dans cette partie du Lac-Saint-Jean.

Selon le témoignage du maire, de Saint-Bruno, le haut fonctionnaire en question, un économe incorrigible qui réduit les dépenses de son service, au strict minimum afin de plaire à ses supérieurs à Québec, devrait absolument céder sa place à un autre divisionnaire plus conscient de ses responsabilités et moins intéressé par ses ambitions personnelles.

M. Romuald Bouchard affirme que son opinion est entièrement partagée par les représentants des municipalités voisines. D'après les renseignements obtenus, l'ex-député libéral du comté de Lac-Saint-Jean, à l'Assemblée nationale, M. Roger Pilote aurait vainement tenté d'intervenir pour précipiter le départ de M. René Bourgault. Le nouveau député, M. Jacques Brassard vient d'être saisi de ce problème, à son tour. Mais les maires

doutent fortement que le député Brassard parvienne à avoir le dernier mot contre un tel fonctionnaire qui se fiche éperdument de tout le monde.

Seulement du sable

Parmi les griefs "populaires" dirigés contre le divisionnaire des transports, on remarque celui ayant trait au type de produits antidérapants à déverser sur les routes au cours de la saison froide. Se faisant le porte-parole des autres maires du Lac-Saint-Jean, M. Bouchard précise que le divisionnaire qui est la cible de critiques sévères ordonne à son équipe d'employer du sable sur la glace, de préférence au calcium, tout simplement parce que cela coûte moins cher.

Toujours selon le maire Romuald Bouchard, le divisionnaire du secteur de Jonquière, par exemple, (il est responsable de l'entretien de la route 170 jusqu'à Larouche) fait preuve de logique en ne ménageant pas le calcium dans son secteur...

Il n'a pas été possible jusqu'ici d'obtenir les commentaires de M. Bourgault, ce dernier étant absent de la région.

Les employés du Manoir du Saguenay satisfaits

JONQUIERE — Les 25 employés du Manoir du Saguenay devaient ratifier, hier, l'entente avec leur employeur, l'Alcan, pour le renouvellement de leur convention de travail échue le 30 septembre.

M. Jean-Paul Lapointe, conseiller syndical à la CSN, a déclaré que les augmentations de salaire consenties se

situait entre 16.1 pour cent et 26.4 pour cent, la première année, et qu'elles seraient de huit pour cent, la deuxième année.

Le contrat, sur une période de deux ans, prend effet le 12 janvier 1977 et chaque employé recevra un montant forfaitaire de \$150.

Le représentant de la CSN, se disant satisfait

des conditions consenties par l'employeur a mentionné que la semaine de travail sera de 40h au lieu de 44h et qu'elle sera de cinq jours, au lieu de six.

"C'est un excellent contrat de travail, a commenté le conseiller syndical, probablement l'un des meilleurs de la région dans le domaine de l'hôtellerie."

Me CAROL VACHON

NOTAIRE

Conseiller juridique

443 est., rue Racine Chicoutimi, P.Q.

Tél.: 549-9718

GAGNON ET MONETTE

avocats

marc gagnon avocat

robert monette avocat

PLACE DU ROYAUME CHICOUTIMI

TEL.: 545-1888

Les dés sont joués

Des élections municipales sont possibles sous peu à Dolbeau

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — Des élections municipales pourraient être déclenchées sous peu à Dolbeau.

C'est ce qui se dégage d'une lettre qui était remise à la presse, hier soir, par le président du comité des citoyens, M. Raymond Dufour, qu'il venait de recevoir de M. Marcel Lemieux, chef de cabinet du ministre des Affaires municipales.

"En réponse à votre télégramme du 5 janvier dernier, mentionne M. Lemieux, le ministre me demande de vous faire savoir qu'il suit de très près l'évolution de la situation à Dolbeau, et qu'il se tient en constante communication là-dessus avec M. Marc-André Bédard."

"Dès que certaines conditions seront réunies, le ministère interviendra dans le sens où vous l'invoquez. Il sera nécessaire que ces élections aient lieu avec la meilleure information possible des citoyens."

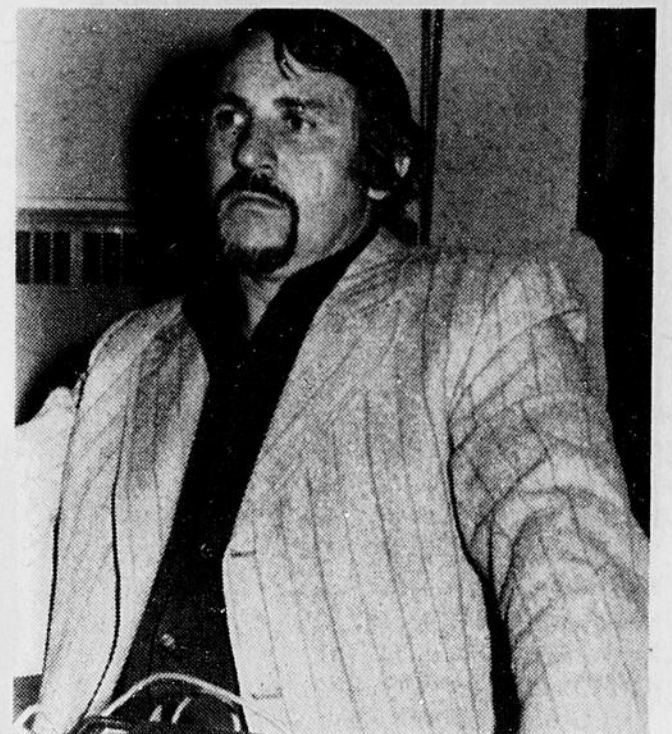
Commentant cette lettre devant un groupe de citoyens, M. Raymond Dufour devait souligner que ce télégramme fait la mention de la suspension du budget, de la destitution du conseil municipal et de la déclaration de nouvelles élections. Quant aux conditions, le président a indiqué qu'elles venaient d'être remplies par la déposition faite mercredi, dans la requête des 3.000 signatures voulant la destitution du conseil municipal.

Les dés sont joués, a déclaré le président Dufour, et la situation va se régler dans un très court temps. Nous aurions pu attendre le rapport de l'enquête, mais nous avons posé des gestes pour le bien des citoyens.

Se refusant à faire toute déclaration sur une baisse de la taxe foncière qu'il a qualifiée d'«inacceptable à \$3,48, M. Dufour a fait remarquer qu'il comprenait mal qu'un maire et des échevins commencent à courir à Québec pour faire baisser les taxes, faisant allusion à cette visite du conseil

municipal à Québec, au début de la semaine. "Je doute qu'ils soient compétents, je le dis depuis un an, a-t-il affirmé, mais c'est au ministre et non au président de la Commission municipale de réduire le taux. C'était au conseil municipal de réduire les dépenses pour avoir un taux abordable."

M. Dufour n'a pas voulu faire d'autres commentaires sur la lettre, malgré les questions pressantes du journaliste. Il a simplement mentionné qu'il ne voulait pas spéculer, laissant à chacun le soin de lire entre les lignes. Se disant très satisfait de cette visite faite à Québec avec son exécutif, il devait admettre que le comité des citoyens aura satisfaction après 11 mois de lutte. "Il est grand temps que ces choses finissent, et que Dolbeau redémarre, a précisé M. Raymond Dufour. Si tous les citoyens se regroupent, il n'y a aucun doute qu'à Dolbeau, on va respirer plus largement."



M. Raymond Dufour

"La Baie devient un petit Jonquière"

— Laurier Simard

LA BAIE — "C'est un petit Jonquière", a déclaré le maire Laurier Simard. Le premier magistrat de Ville de La Baie venait de prendre connaissance de l'analyse du résultat du scrutin de la consultation populaire du début de semaine.

Au total, 82 p.c. des 577 personnes qui se sont opposées au règlement d'emprunt visant la construction de deux corridors supplémentaires à la piscine de la polyvalente de La Baie sont des résidents du secteur Bagotville, ville et paroisse. M. Simard, a bien sûr, interprété ce vote comme un pied de nez au secteur Port-Alfred.

Pour la municipalité, le projet consiste à investir une somme de \$285.000 pour la construction de deux corridors de piscine supplémentaires qui, selon la "Firme de Planification en Loisirs", de Québec, contribueraient à mieux répondre aux besoins actuels et futurs de l'agglomération.

Personnellement, le maire Simard favorise la tenue d'un référendum sur le projet d'emprunt. C'est cependant le conseil de ville qui prendra la décision finale, lundi prochain.

Le projet Mont-Valin soumis à R. Lévesque

CHICOUTIMI — La Corporation de développement du mont Valin a l'intention de sensibiliser les ministères touchés par l'aménagement de ce site par le biais d'un mémoire qu'elle présentera au cours de la semaine prochaine.

Le président de l'organisme, M. Rodrigue Bégin, a confirmé la nouvelle hier, indiquant qu'on voulait soumettre la philosophie de la corporation, "par opposition à la philosophie des technocrates de Québec".

La Corporation présentera son mémoire au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, au ministère des Terres et Forêts, de même qu'à l'OPDQ.

L'organisme fait part, en substance, de sa divergence de vue avec les politiques gouvernementales qui, à ce jour, dit-on ont favorisé une diversification insuffisante des subventions au secteur touristique. On souligne, à cet effet, le déséquilibre entre les secteurs Lac-Saint-Jean et Saguenay, où on craint que le vide laissé au chapitre du tourisme ne crée un vacuum régional, ce qui, selon les auteurs du document, risque de provoquer la canalisation du tourisme vers le comté de Charlevoix, au détriment du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Après s'être opposé au principe de la priorité de développement du centre de ski de la Petite-Rivière-Saint-François, ou soutient que pour attirer du tourisme, la région doit posséder un équipement "compétitif" par rapport aux autres régions.

La Corporation se demande par ailleurs comment il peut être possible, pour une région marginale comme la nôtre, de quitter les bas fonds économiques qui la caractérisent si les ministères conservent leur politique de la plus grande rentabilité dans les investissements. Les grands centres continueront alors seuls de profiter de ces investissements, dit-on.

On soutient que les gouvernements doivent poser des gestes majeurs, comme le développement du mont Valin, seuls capables d'assurer l'accroissement de l'autonomie régionale.

Le président de la Corporation, M. Rodrigue Bégin, s'est dit confiant dans le résultat de la démarche que s'approprie à entreprendre l'organisme qu'il représente après d'instances gouvernementales. La nouvelle équipe en place, a-t-il dit, se veut plus décentralisatrice que la précédente et favorise davantage la seine distribution et la participation des régions.

Carnaval-Souvenir

Deux pittoresques Saguenéens feront revivre "nos traditions"

CHICOUTIMI — Voulant refléter le plus possible le thème du Carnaval-Souvenir 1877 "Nos traditions", les responsables de la manifestation sont allés chercher cette année deux pittoresques Saguenéens pour

remplir le rôle des personnages symboliques de la période carnavalesque de dix jours.

Ces personnages, ce sont M. et Mme René Barrette, un couple qui, en dépit des années (53 ans de

mariage) et de l'âge (M. Barrette a 79 ans et Mme Barrette...!) semble tout aussi uni qu'aux premiers jours de mariage et qui jouit encore d'une vitalité remarquable.

Lors de la conférence de presse, hier, M. et Mme Barrette ont donné un échantillon de la vivacité de leur mémoire et de la grande valeur humaine de leurs souvenirs dont ils feront profiter les "carnavalesques".

Sans trop dévoiler les "trésors" qu'ils réservent à la population pendant le Carnaval-Souvenir, mentionnons par exemple que M. Barrette est le fils de Duncan Barrette et d'Emilie Blackburn, une des vieilles familles de Chicoutimi dont le chef défricha le terrain où est actuellement érigée la Cathédrale de Chicoutimi.

Le grand-père de M. Barrette, Pierre, était cultivateur et navigateur au milieu du siècle dernier.

Le couple René Barrette, qui milite activement dans le Club d'âge d'or, et qui, d'une certaine façon, représente toute les personnes du troisième âge, rencontre parfaitement toutes les exigences du thème du Carnaval, "Nos traditions": il a quatorze enfants.

Affiche

Par ailleurs, le président du Carnaval-Souvenir, M. Maurice Tremblay, a dévoilé hier l'affiche qui publicisera la manifestation.

Elle représente un dessin réalisé par un jeune de 11 ans, Michel Girard, de l'école André Gagnon. Le dessin du jeune Girard qui sera en quelque sorte immortalisé, représente un loup-garou, "personnage" mythologique au Québec.

L'oeuvre a été choisie parmi quelque 2.000 autres, à la suite d'un concours tenu dans toutes les écoles primaires de la région. Pres de 6.000 dessins ont été réalisés de la sorte. L'organisation du concours, comme par les années passées, était sous la responsabilité de la Société des Arts, en collaboration avec les commissions scolaires.



COUPLE SYMBOLIQUE — C'est un peu toute la symbolique de la vie familiale du siècle dernier qui revivra cette année, au Carnaval-Souvenir, avec comme personnages M. et Mme René Barrette, qui personni-

fieront leurs grands-parents. Le couple, qui jouit encore d'une remarquable vitalité, est accompagné ici de M. Léonidas Bélanger.

Vaste parc urbain projeté à La Baie

LA BAIE — L'administration municipale de Ville de La Baie nourrit le projet de doter la ville d'un très vaste parc urbain. La réalisation du plan pourrait être répartie sur quatre ou cinq ans.

Il s'agit, en substance, de réunir en un seul parc le domaine municipal régi par le club de ski de fond "Bec-Scie" et le parc Lambert, qui appartient présentement à l'armée canadienne. On conserverait et améliorerait les aménagements déjà existants et on en développerait de nouveaux.

Les deux sites visés se trouvent éloignés l'un de l'autre de tout près de deux milles. Leur réunion nécessiterait donc l'acquisition, par la ville, de terres ou terrains sis entre eux.

C'est cette période d'acquisition de terrains qui constituerait en quelque sorte la première étape et, dit-on, la plus importante, du projet. On évalue le coût de cette première partie de la réalisation du grand parc urbain à environ \$1.3 million.

Il ne manque que l'approbation officielle du conseil municipal de La Baie pour mettre définitivement le projet en branle, mais on ne nourrirait pas d'inquiétude à ce niveau, selon le directeur du service des loisirs de la ville, M. Ghislain Girard.

On a déjà amorcé des discussions en vue de tenter de faire inclure le projet dans l'entente régionale, de juridiction fédérale-provinciale. On veut ainsi obtenir des subventions suffisantes pour couvrir au moins une partie des coûts.

D'autres sources possibles de financement apparaissent également à l'horizon. La diversité des aménagements prévus dans le cadre de ce projet a amené les organisateurs à viser quelques ministères intéressés par la chose.

Ainsi, soumettra-t-on l'idée au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, au ministère des Terres et Forêts, au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de même qu'au ministère de l'Agriculture.

Chacun d'eux est touché par la spécificité de l'un ou plusieurs des aménagements prévus dans le plan.

On envisage de municipaliser l'administration du territoire. On laisserait cependant aux bénévoles le soin d'organiser les diverses activités, comme c'est le cas actuellement.

Les promoteurs n'ont pas encore complété le plan détaillé du projet. Ils se préoccupent d'abord de l'acqui-

sition des terrains nécessaires, après quoi, dit-on, il sera plus facile d'élaborer un cheminement de travail adéquat.

Dans un premier temps, on manifeste l'intention, en substance, de conserver et de développer les secteurs d'activités déjà organisés sur le territoire.

C'est le cas de la chasse et de la pêche, du camping, du ski de fond, du tir à la carabine et du tir à l'arc. Il est également question de développer l'utilisation de la Rivière-à-Mars en regard de la pratique du canot, du kayak et du canot-camping. On songe aussi à toutes sortes d'ac-

tivités relatives à l'écologie, telles l'observation de la nature, des oiseaux, les randonnées pédestres, etc.

Au projet du parc urbain, on greffe la possibilité de développer les rives de la Rivière-à-Mars, sur une largeur de 100 ou 200 pieds. Les sentiers de skis de fond, ouverts pendant la saison hivernale, permettraient aux gens de passer, à skis, d'un secteur à l'autre du parc.

Au cours de l'été, ces sentiers se transformeraient en pistes cyclables et de randonnées pédestres.

A la CSRL

La sécurité en transport scolaire fait l'objet de questions vaines

JONQUIERE — Malgré la présentation, mercredi soir, à l'assemblée des commissaires de la CSRL Lapointe, d'un rapport sur la sécurité en transport scolaire, ces derniers n'ont pu savoir si cette sécurité existe, ni si les règlements sont respectés.

Le rapport, préparé par des commissaires et quelques autres personnes, recommande en effet que ces règlements soient mieux respectés, mais sans dire s'il y a des lacunes graves à ce sujet, et sans préciser si la propriété et l'état mécanique des autobus scolaires de la CSRL sont satisfaisants.

On donne également, dans ce rapport, une liste de la date de fabrication des véhicules en circulation, sans en inférer quoi que ce soit sur leur état.

Les auteurs du rapport recommandent finalement que soient instaurées des campagnes de sécurité en transport scolaire et que les élèves soient sensibilisés à la question par divers moyens.

Enseignement religieux

L'éternelle question de l'enseignement religieux est revenu sur le tapis, à la fin de la réunion, alors que deux professeurs de cette discipline, dont l'un est également commissaire, ont vainement tenté d'instaurer un débat sur le sujet, qui constitue à leur avis un véritable problème.

De part et d'autre, on s'est rappelé les événements de l'an dernier, alors que les professeurs avaient quitté leurs classes pour protester contre le malaise permanent qui existe à l'égard des sciences religieuses.

Les professeurs mentionnent qu'il y a dans ces cours un taux d'absences inquiétant, que certains cours ne sont pas donnés, et que les professeurs qui cessent d'assumer cette tâche ne sont pas remplacés. Ils allèguent en outre que cette matière ne peut être considérée tout à fait comme les autres.

La direction leur répond que tous les professeurs sont compétents, comme en font foi leurs diplômes, et que c'est le syndicat qui exige que les professeurs de sciences religieuses soient considérés comme les autres.

COURS DE NATATION

ENDROITS: Piscines Dominique-Racine et Lafontaine.
POUR ENFANTS ET ADULTES.
GRADE: Pré-juvénile à senior.
POUR INFORMATIONS:

549-7782

Lundi, mercredi, vendredi, de 17h00 à 21h00.

MAISON DE LA SEMAINE un toit pour vous

Venez voir nos maisons, cela ne vous engage à rien.



Lesbiens & Bouchard INC.
200 des Erables, Ville de La Baie, tél.: 544-6821

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Nous détenons le triste championnat du chômage

Les statistiques économiques conservent une régularité déprimante lorsqu'elles décrivent l'activité dans les régions-ressources ou éloignées des grands centres, comme l'Abitibi, le Bas-St-Laurent-Gaspésie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ainsi, le dernier diagnostic publié par Statistique Canada établit encore à 15,4% le chômage dans notre région. Nous sommes devancés par la Gaspésie dont l'indice des sans-emploi s'élève à 20,7%. Et au niveau national, c'est le nord-est du Nouveau-Brunswick qui remporte le sombre championnat du chômage avec 22,4%.

Auparavant, les citoyens du Haut-Saguenay se consolait en attribuant le gonflement excessif du chômage au secteur du Lac-Saint-Jean qui souffre d'une désertion de plusieurs exploitants agricoles et d'une réduction des opérations forestières.

C'était une illusion; la nouvelle méthode mise en application par Statistique Canada carrelle le pays en 46 zones économiques et dresse un classement particulier des régions métropolitaines, dont celle de Chicoutimi-Jonquière. Or, Ottawa annonce que l'agglomération du Haut-Saguenay apparaît en tête de liste avec un taux de 15,7%.

En présence d'un tel graphique, personne ne s'étonnera de voir la

presse mettre l'accent sur cette activité économique.

Surtout que pour la première fois, l'autorité politique fournit à notre région des instruments puissants pour transformer la situation, soit la présence de deux ministres influents, MM. Marcel Lessard, du Lac-Saint-Jean, et Marc-André Bédard dans le Haut-Saguenay.

Ces deux hommes ont déjà tenu un tête-à-tête au quartier général du CRD (Conseil régional de développement) pour examiner les éléments qu'on suggère d'insérer dans les prochaines ententes auxiliaires sur les régions-ressources et sur les axes routiers prioritaires que les deux paliers de gouvernement concluront au printemps prochain.

Jusqu'à tout récemment, malgré la dégradation économique qui a pratiqué une saignée de près de 40,000 jeunes établis dans les grands centres, durant la dernière décennie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'avait pas encore bénéficié de la contribution énergétique de l'Etat.

Le ministre Lessard a agi rapidement à la suite de sa nomination en provoquant la naissance du projet d'usine de pâte de Saint-Félicien, parce que le dossier était à point. Il est également responsable de la construction prévue pour 1978 d'un édifice du

ministère fédéral du Revenu, à Jonquière.

Mais il lui reste à mettre au point un programme de sa propre conception dont la concrétisation marquera le signal d'une nouvelle ère de prospérité.

Le député d'Alma est toutefois beaucoup trop occupé pour faire seul cet effort d'imagination. "Comme je ne suis pas un sportif, je suis pris par mon travail sept jours par semaine, confiait-il, cette semaine, à la journaliste Suzanne Major, d'Ottawa, et quelquefois même quand je dors, j'ai l'impression que je travaille, quand je me suis couché avec un problème..."

Comme il ne dirigera plus très longtemps l'Expansion économique régionale (à la première décennie de son existence, ce ministère a déjà connu trois titulaires), M. Lessard devrait sans tarder faire bénéficier la région de sa situation privilégiée en installant ici même, à Alma, une équipe de spécialistes qui se pencheraient sur des projets économiques viables. Ce n'est sûrement pas d'Ottawa ou de Montréal que les scientifiques, économistes ou technocrates peuvent vraiment trouver les solutions appropriées.

Car si notre région a déjà été examinée sous toutes les coutures, que des dizaines d'études remplissent les classeurs du CRD et les bibliothèques des ministères, les dossiers sur des

projets bien précis, réalistes et rentables sont très clairs.

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau avait raison, dans une entrevue accordée à la revue "L'Actualité", ce mois-ci, de vanter l'ingéniosité et le sens du travail des Japonais qui ne possèdent qu'une seule ressource, leur matière grise.

Les cerveaux de l'Université du Québec à Chicoutimi, les animateurs du CRD, les forces ouvrières de même que les hommes d'affaires avec leurs capitaux, doivent collaborer avec l'autorité politique dans l'édification de notre économie.

Les Japonais réussissent "parce qu'ils sont obligés de se servir de leur tête", ajoutait le premier ministre. "Nous, on est des paresseux en comparaison. Paresseux, c'est peut-être un gros défaut, mais on manque d'imagination; c'est ça qui est plus grave."

Bertrand TREMBLAY

PAROLE AUX LECTEURS

Que le maire Dufour retourne à l'Alcan

Jonquière, le 10 janvier 1977.

M. Francis Dufour, Maire de Jonquière.

M. Francis Dufour, je voudrais vous poser une question: où allons-nous nous ramasser avec votre administration sans logique? La réponse est facile, c'est à la faillite.

D'abord, je crois que votre orgueil de maire de la grande ville fausse votre jugement qui était si logique lorsque nous siégeons ensemble dans un mouvement et qui rencontrerait si souvent le mien.

Avant la fusion, les quatre municipalités, y comprise la paroisse, n'étaient pas beaucoup mieux que vous; c'était la course au trésor: dépensions le plus possible, le gouvernement va tout payer; illusions comme d'habitude.

Ce cher monsieur Goldbloom qui avait promis beaucoup, beaucoup, en parlant, parlant, trop, ne pouvait donner que ce qu'il venait chercher dans nos poches. Son gouvernement n'y est plus; un autre l'a remplacé et il constate lui aussi qu'il ne

pourra donner rien sans venir le chercher dans ma poche. Un exemple, il a dit aux Montréalais: "Payez les dettes de votre maire qui a vu en couleur".

Notre gouvernement a décidé de ne plus donner de subvention pour rien aux villes dépeniées et je l'approuve. C'est fini le temps où un homme avait son portrait dans l'entrée d'un grand et gros édifice parce qu'il n'avait qu'à accomplir son devoir, il y en avait qui avait même une statue, qu'on a perdue.

M. Dufour, si vous

compariez l'endettement de la ville depuis que vous êtes maire, avec celui de votre demeure, vous diriez je ne suis vraiment pas raisonnable; le voisin ne m'aiderait certainement pas à payer mon illogisme.

Faites un bon examen de conscience, monsieur le maire, et regardez bien vos actes passés et cela fait pas longtemps après votre élection, Dieu merci, maintenant que votre examen de conscience est faite, regardons le futur ensemble:

1) la taxe pour nous qui sortons d'une grève de près de 6 mois va augmenter au-dessus de nos moyens; 2) les propriétaires devront maintenant payer pour l'eau et les vidanges de nos locataires, un service qui était bien organisé dans Jonquière avec tout le personnel compétent pour ne pas perdre un sou;

3) nous payons pour le transport en commun un coût énorme pour avoir un service inadéquat quand on sait que cela appartient à une entreprise privée; mais maintenant, cela nous appartient, ce n'est plus rentable. Un monsieur chargeait \$100 par jour pour trouver le bobo, quel bobo?

4) les entreprises privées d'ambulance veulent faire le même jeu que le transport en commun. Nous allons payer bientôt pour une autre entreprise privée qui fait croire que le service ambulancier n'est pas rentable mais qui se rend certainement sur les autres services qu'elle donne.

Il me reste à vous dire monsieur (Drapeau) Dufour, de regagner votre laboratoire et de n'être plus maire à plein temps. Vous n'avez pas à mettre votre nez partout car nous avons des employés compétents et votre passé nous a occasionné que des désagréments et de l'argent. Il ne vous reste qu'à déneiger les rues, les sabler et faire, les travaux d'urgence, et de grâce, ne pensez plus à d'autres projets, nous sommes sursaturés.

Malgré, monsieur le maire, que vous soyez l'instigateur de tous ces maux, cela n'empêcherait pas tous les échelons de faire eux aussi un examen de conscience. Monsieur le maire, je ne doute pas que vous soyez Québécois, mais que nous avons donc de la misère à faire de vous un vrai Jonquérois.

Rosaire Bouchard, 212, Picardie, Jonquière.

Michel Larouche, 10 ans, Eric Dufour, 11 ans, Bernard Duchesne, 11 ans, école Albert-Naud, 151, Saint-Sacrament, Alma.

Le 13 janvier.

L'ÉVOLUTION



OPINION DES AUTRES

Radio-Québec fait patate

Les gens d'ici... ça vous dit quel chose? C'est une émission de télévision que Radio-Québec présentait, samedi soir, pour parler de nous, gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Heureusement, cette émission fut présentée durant le hockey... moins de gens l'auront vu! Radio-Québec n'est pas encore en place dans la région... Le pire, c'est que cette même émission de télévision est présentée aussi dans d'autres régions du Québec.

On nous a raconté, nous Jean-nois... et de quelle façon! Entre deux gages et en parlant de nos descendants indiens, qui nous n'aurions pas laissés que des qualités... et de nos vastes espaces! On a oublié notre industrie touristique, on a oublié nos grands artistes... on nous a, à toute fin pratique, oublié même si ce soir-là on nous racontait!

Ce n'est pas la première fois qu'une farce de ce genre se produit à même nos impôts parce que Radio-Québec, c'est une télévision d'Etat, du gouvernement du Québec. Multi-média, qui relève du ministère de l'Éducation, y va lui aussi de ses propres émissions télévisées. On fera donc de même bientôt... Dieu que nous sommes inquiets!

Nous ne savons pas quelle gêne entretient ainsi l'Etat à l'endroit de ceux qui sont déjà en place, les médias régionaux. Ces argentiers qu'on verse ainsi à droite et à gauche, ne pourrait-on pas les utiliser pour compléter les équipes déjà en place dans les médias de la région et réaliser des émissions qui sont enfin vraies en utilisant ainsi les services de gens qui vivent avec les gens d'ici l'année durant et qui ne sont pas que de passage!

On se plaint que notre presse régionale ne joue pas toujours son vrai rôle, mais l'Etat crée, par ailleurs, des organismes d'information parallèles qui font concurrence à l'entreprise privée à même les impôts des contribuables. Est-ce vraiment cela la meilleure formule?

Nous en doutons grandement. Les télévisions communautaires, Multi-média et Radio-Québec, avec ce navet de samedi, ne nous ont pas encore tellement édifiés.

Nous recevions cette semaine un pamphlet des Jeunes Canadiens pour une civilisation chrétienne. On y dénonce l'infiltration du communisme à l'intérieur de l'Eglise catholique québécoise et on met même en cause le ministre du Travail, qui est aussi prêtre, Jacques Couture, qui aurait célébré dernièrement une messe plutôt étrange. Des photos le prouvent. Le clergé s'est tu, la grosse presse aussi! Le Chrétien d'ici, dans tout cela, peut-il compter sur ces organismes largement subventionnés par l'Etat pour faire la lumière sur ce cas? Là aussi, nous en doutons...

Les gens d'ici sauront se raconter par eux-mêmes et se défendre par eux-mêmes... C'est encore la meilleure formule!

Jean-Claude St-Pierre, directeur de l'information, CHRL au coeur, Roberval.

"Y a de l'entêtement dans l'air"

Il n'y a pas une cause nationaliste qui, au Québec, a su rallier tant de gens derrière elle et unir aussi unanimement les francophones que la question du bilinguisme dans les airs. Rapidement, et bien avant le ministre Otto Lang, les Québécois les moins nationalistes se sont rendu compte que pilotes et contrôleurs anglophones menaient un chantage de colonisateurs.

Malheureusement, il arriva ce qui devait arriver, parce que c'est ainsi que tout se termine chez nous: le débat, qui devait être technique, est devenu politique. Et les Gens de l'air du Québec, qui avaient en main le dossier le plus noble et le plus juste

que l'on pouvait espérer, risquent fort de tout gâcher à cause d'un entêtement de moins en moins rationnel.

Les Gens de l'air ont obtenu plusieurs réponses favorables à leurs demandes. Aucune n'avait l'importance de celle-ci: la réponse technique aura priorité sur tout le reste.

Ce genre d'attitude est fréquent au Canada: on radicalise en positions nationalistes des questions d'ordre rationnel, professionnel ou technique.

Les anglophones ont commencé le bal. Ils ont pris des prétextes professionnels pour affirmer que le français n'avait pas de place dans les airs, alors qu'ils voulaient protéger leur statut d'anglophones privilégiés. Comme bien des anglophones du monde des affaires ou des diverses professions, où ils n'ont jamais accepté l'existence de partenaires égaux.

Face à ces divers murs que l'on monte devant eux, les francophones n'ont que deux solutions: l'une consiste à faire la guerre des mots et des structures, l'autre à s'imposer par la compétence et la raison. La première engendre la haine, la seconde, le respect.

Il est temps que nous nous fassions respecter dans le monde des communications aériennes. Car il est extrêmement dommage que les pilotes et contrôleurs québécois aient accepté de se parler anglais et qu'ils n'aient découvert le français que récemment.

Mais il est maintenant aussi dommage que nous soyons encore influencés par des anglophones au point d'adopter leurs armes de combat qui comprennent essentiellement les insultes, les ultimatus et la haine. Alors qu'il nous serait possible de nous montrer supérieurs par la raison, la compétence et le respect des autres.

Les Gens de l'air nous représentent tous dans cette difficile négociation. Personne d'entre nous ne veut la perdre. Mais il faudrait s'entendre sur les moyens à prendre.

Jean-Guy Dubuc, "La Presse".

Il était une fois dans l'Ouest

L'OUEST LE 24 JUIN 1854

DANS LA VILLE DUSUGON

SUCRÉ



Le 16 juin 1834, au Grand Canyon, le grand virus japonais "Yous-Yous Disparaît" fait son apparition. Tous les cowboys et les femmes de plus de 16 ans sont atteints de ce terrible virus. Quand quelqu'un est atteint de ce virus, il attrape des picots rouges et bleus avec des points noirs au milieu... Puis, au bout de cinq minutes, toutes les personnes disparaissent. Il ne reste plus que les enfants dans le farwest.

Il y a eu de la panique, mais au bout de 2 jours, tous les enfants se réunissent au saloon. Le fils du shérif apparaît. Il parla pendant 3 heures puis tous les enfants se retirèrent. Ils revinrent à 4h00 et décidèrent

de faire comme leur père; le fils du shérif serait le shérif, le fils du barbier serait le barbier, c'est le fils du voleur serait le voleur. Et cela marcha très bien.

Au bout d'un mois, tous les enfants du farwest étaient devenus la réplique exacte des adultes qui étaient à la ville. Mais les enfants ne peuvent pas changer leur corps en adulte et leurs habitudes.

Et cela changeait beaucoup de choses. Exemple: au saloon, tous les enfants boivent du lait avec du sucre. Les duels sont causés souvent par un suçon que deux enfants se disputent. Les coffres-forts sont remplis de suçons que les vo-

leurs juniors volent avec leurs pistolets à eau. Au lieu de pendre les voleurs, on les prive de desserts. Et beaucoup de choses semblables se sont passées. Et au bout de deux ans, les parents réapparaissent. Les parents tout surpris se disent ce qui s'est passé. Les enfants eux, n'étant pas habitués aux adultes, les prennent pour des bébés. Et c'est depuis ce temps-là que l'on dit: "Au lieu de grandir, tu rejaunes!"

Michel Larouche, 10 ans, Eric Dufour, 11 ans, Bernard Duchesne, 11 ans, école Albert-Naud, 151, Saint-Sacrament, Alma.

Le 13 janvier.

Mistassini retarde l'adoption de son budget jusqu'en février

par Laurent Tremblay

MISTASSINI — Les services publics pour le plateau St-Louis demeurent une priorité pour le conseil municipal de Mistassini mais il n'y aura aucun développement si l'on ne reçoit pas de subventions gouvernementales.

Ce commentaire a été formulé par M. Jacques Turcotte, maire-suppléant à l'issue de la dernière assemblée régulière alors qu'il faisait part aux journalistes que ce projet triennal de \$1,742,000 était retardé.

Concernant le budget, M. Turcotte a laissé entendre que Mistassini n'était pas pire que d'autres municipalités

de la région pour le présenter en février et que l'on attendait les confirmations de subventions du ministère des Affaires municipales. Il ajoutait que les villes fusionnées avaient droit à des montants et qu'il ne pouvait dévoiler pour le moment le taux de la taxe foncière.

Le maire-suppléant a toutefois précisé qu'on connaîtra une hausse dans le rôle d'évaluation et qu'il n'était pas prévu d'augmentation dans la taxe d'eau.

Quant aux négociations qui débiteront bientôt avec les policiers, le comité est formé de MM. les conseillers Yvon-Marie Bouchard, André Hébert, Jacques Turcotte et du chef de police M. Jean-Marie Savard.

AU PALAIS DE JUSTICE

En boisson, il avait volé pour \$10,000 de marchandises

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge André Gauthier a remis au 24 février le prononcé de sa sentence dans le cas de Gilles Potvin, de Jonquières, qui a admis sa culpabilité, à l'accusation d'avoir volé des marchandises pour une valeur de \$7,000, à la maison de M. Rosaire Thériault et de \$3,000 dans celle de M. Paul-Emile Boulianne.

A la suggestion de Me Bruno Fortin, le magistrat a réclamé la préparation d'un rapport des officiers de probation puisque deux autres individus ont déjà plaidé leur culpabilité dans cette affaire.

En outre, Potvin a été remis en liberté en attendant le prononcé de sa sentence.

Hier matin, le juge devait rendre sa décision dans cette affaire mais à la suite des propos de Me Fortin qui

soutenait que son client avait commis ces actes alors qu'il était en boisson, qu'il était père de quatre enfants, etc., il a décidé de réclamer un rapport des officiers de probation.

14 jours de prison

Le ministère public a démontré encore une fois hier qu'on ne pouvait plus conduire sur les routes en boisson impunément.

En effet, un automobiliste de Chicoutimi a pris le chemin de la prison pour 14 jours, lorsque le juge André Gauthier lui a imposé cette sentence, après que le prévenu eut conduit à deux reprises, en boisson, au cours des dernières années.

\$100 d'amende

Par ailleurs, un individu de Chicoutimi a bénéficié d'une sentence clémente, lorsqu'il a admis avoir frappé M. Jean-Paul Girard, un citoyen paisible, après que ce dernier eut, semble-t-il, coupé le chemin au prévenu.

Me Louis-Charles Fournier a expliqué que son client dans une rage folle, avait perdu le contrôle et qu'il avait battu sa victime.

3 jours de prison

Par ailleurs, Bernard Tremblay a regretté amèrement et il semblait sincère d'avoir déclaré devant le juge Gauthier: "C'est... qu'on en finisse".

Le juge Gauthier n'a pas apprécié le juron de l'individu mais il lui a signalé qu'il ne tenait pas compte de sa mauvaise humeur créée par son énervement après qu'il eut admis, avec son ami, d'avoir volé un montant de \$120 dans la chambre de M. Henri Lapointe, de la rue Bégin, à Chicoutimi.

Accompagnés de leur avocat Me Claude Beaulieu, les deux prévenus ont tout d'abord nié leur culpabilité, ne sachant plus que faire alors que leur procureur venait d'affirmer que ses clients plaidaient coupables.

Ils sont revenus par la suite et cette fois là, ils ont décidé de plaider coupable.

Comme le premier en était à son premier dossier, il a bénéficié d'une ordonnance de probation de 24 mois tandis que l'autre était condamné à trois jours de prison, du fait qu'il avait déjà bénéficié d'une ordonnance de probation dans une autre cause.

Aussi, il faut dire que les individus avaient remboursé leur victime intégralement.

Les grévistes devront comparaître le 17

CHICOUTIMI — Le procureur-chef de la Couronne, dans le district judiciaire de Chicoutimi, Me Claude Gagnon, a affirmé, hier, que les accusations portées contre 12 syndiqués de l'Alcan, pour participation à une émeute et dommages causés à la propriété aux mois de juin et d'août, lors du conflit de travail, n'ont jamais été retirées, comme l'ont laissé entendre des médias d'information électroniques.

En outre, le chargé des affaires criminelles concernant les affaires de l'Alcan, Me Denis Vaillancourt, a précisé que les individus comparaîtront en Cour criminelle le 17 janvier, comme les sommations envoyées le précisent.

Aussi, le ministère public n'a jamais eu à étudier des dossiers policiers, concernant les événements survenus le 14 octobre, lors de la fameuse émeute qui avait conduit les policiers à saisir dans certains médias d'information des photographies et des films cinématographiques.

Contrairement à la nouvelle lancée par le poste CJMT, Me Claude Gagnon a précisé que des accusations ne pouvaient être retirées contre des syndiqués à la suite des événements du 14 octobre, pour la bonne raison qu'aucune accusation n'a été portée et que même les rapports policiers ne sont jamais parvenus puisqu'il semble que jusqu'ici, les enquêtes n'ont rien donné.

Les représentants du ministère public n'ont pas caché que plusieurs nouvelles étaient lancées sans fondement et que dans les circonstances, elles créaient dans le public des contradictions.

programme politique du Parti québécois, il n'est question de flotte marchande québécoise.

Il s'agit simplement de constater que, lorsque le Québec sera devenu indépendant, il est évident que des navires privés propriété de compagnies québécoises battront pavillon québécois.

Une hypothèse

L'hypothèse avait déjà d'ailleurs été soulevée par M. René Lévesque lorsque, le 30 octobre 1976, il rencontra les travailleurs de la Davie Shipbuilding, un chantier maritime situé à Lauzon près de Québec.

Celui qui est aujourd'hui premier ministre avait souligné qu'il est normal qu'un pays situé sur le bord de l'eau ait une petite flotte marchande, mais n'avait pas indiqué qu'il s'agissait d'une flotte gouvernementale possédée et administrée par le gouvernement.

Enfin, il importe de souligner que le Québec possède déjà quelques navires, c'est-à-dire des bateaux-passeurs régis par la Société des traversiers Québec-Lévis, de même que le navire Camille Marcoux qui assure la liaison Matane-Côte-Nord.

Les journalistes forment "le nouveau clergé"

— Roger Lemelin

QUEBEC (PC) — Dans la société d'aujourd'hui où règne l'orgie de la communication, le journaliste a pris la place traditionnelle de l'écrivain sans souvent se rendre compte de la lourde responsabilité qui lui incombe, a déclaré jeudi, M. Roger Lemelin, écrivain et éditeur de journal.

"Les journalistes détiennent les manettes de l'ordre moral et social. C'est le nouveau clergé", dit-il. M. Lemelin, qui est éditeur du journal La Presse, était le premier conférencier à un symposium à l'Université Laval.

Autrefois, dit-il, la profession d'écrivain et le métier de journaliste étaient bien différents de ce qu'ils sont aujourd'hui. L'écrivain était celui qui écrivait pour autrui tandis que le journaliste était celui qui faisait ou publiait un journal.

Considérés de haut jadis par les pouvoirs institutionnels, le journalisme n'a pas joué, alors, dans la vie des gens, le rôle déterminant qu'il a atteint en notre époque de l'électronique.

Le journalisme, qui comprend maintenant les nouvelles, les analyses et les commentaires de la radio et de la télévision aussi bien que la presse, exerce une influence plus directe sur la vie des lecteurs "qu'une multitude de livres qui ne sont pas en accord à leur parution avec des lecteurs charriés, transformés par une réalité trop mouvante, changeante dans son accélération".

Les journalistes occupent une situation de grande importance qui, quelquefois, semble presque les surprendre et qu'ils prennent souvent à la légère, dit M. Lemelin.

"Pour mériter son honorable titre, l'écrivain devient plus que jamais un être rare dont l'oeuvre se rapprochera de la poésie, échappera aux modes quotidiennes et surnagera dans un raz de marée de publications qui ne méritent pas de public."

M. Lemelin a déclaré que le journaliste moderne prend, chaque jour, le pouls effréné d'une civilisation en constant changement, tient une ligne directe avec le monde à l'affût et accomplit une tâche qui influe directement sur l'évolution de la société.



Roger Lemelin

C'est un métier qui impose de lourds devoirs et de sévères punitions attendent l'échec.

Si le journaliste d'information, dit-il, néglige ou baise son rôle d'arbitre dans le fabuleux match des événements "pour se faire le missionnaire à oeillères de sa vérité à lui ou de la faction idéologique qu'il représente, il participera à faire du monde qu'il rejoint une tour de Babel où la confusion des langues s'avèrera la pire des fléaux."

"Dans un univers surcommuniqué, les hommes ne communiqueront plus, et comme aux époques barbares la vérité circulera sous le manteau."

Restaurants et hôtels devront aider le Carnaval de Québec

QUEBEC (PC) — Restaurants et hôtels de Québec devront faire leur part pour financer le Carnaval de Québec, car ils en sont les principaux bénéficiaires, averti jeudi le ministre du Tourisme, M. Yves Duhaime.

Lors d'une conférence de presse à Québec, le ministre a également menacé d'intervenir si les établissements commerciaux persistaient à hausser leurs tarifs "de façon irraisonnable" à l'occasion de cette période de festivités.

Néanmoins, à cause des engagements antérieurement pris, le gouvernement péquiste a décidé de verser une subvention de \$325,000 pour la tenue du Carnaval de Québec de 1977.

Originellement, M. Duhaime avait promis des fonds de \$225,000, mais la somme a été haussée de \$100,000 après que le ministre eut rencontré les principaux organisateurs de cette activité carnavalesque.

Le ministre a rappelé que le Carnaval permettait aux établissements commerciaux des entrées annuelles de \$5 millions.

En retour, les hôtels et restaurants ne versent directement qu'environ \$65,000 à l'organisation du Carnaval, ce que M. Duhaime a qualifié "d'insupportable".

Le reste du budget carnavalesque est puisé à même les subventions gouvernementales et la vente de la bougie dans les foyers de la Vieille Capitale.

Exemple

Le ministre du Tourisme a cité en exemple le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, dont le budget est de \$204,000 et où la part des établissements commerciaux est de \$25,430, soit environ 12 pour cent.

"Pour l'édition 1977 du Carnaval de Québec, le budget prévu est de \$1,5 million; si on lui appliquait cette proportion de 12 pour cent, c'est \$185,000 qui devrait venir du milieu des affaires", a dit M. Duhaime.

M. Duhaime a de plus déploré l'absence de forte subvention fédérale pour venir en aide aux organisateurs de l'événement.

"Le gouvernement fédéral fait beaucoup d'argent avec le Carnaval et à ma connaissance, il n'a jamais contribué", a dit le ministre.

Enfin, M. Duhaime a dénoncé le caractère de foire que revêt à l'occasion le Carnaval de Québec.

QUEBEC EN BREF

Raymond Barbeau décoré

MONTREAL — La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de décerner sa plus haute décoration, soit sa grande médaille d'argent Bene Merenti de Patria, à Raymond Barbeau, à qui revient le mérite d'avoir lancé, il y a 20 ans, le premier mouvement structuré de la présente vague pour l'indépendance du Québec.

C'est, en effet, le 25 janvier 1957, que Raymond Barbeau fonda l'Alliance laurienne, qui regroupa les premiers militants d'un vaste mouvement qui conduisit à la victoire du 15 novembre 1976.

Par son geste, la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal "veut reconnaître la contribution majeure que Raymond Barbeau a apportée à l'orientation de notre destin national en osant, au temps du mépris, mettre résolument en marche le mouvement pour l'indépendance nationale du Québec".

La remise officielle de cette haute décoration au fondateur de l'Alliance laurienne aura lieu le jour même du 20ème anniversaire du lancement de ce premier mouvement de libération du Québec, soit le 25 janvier 1977, à la maison Ludger-Duvernay.

C'est le premier geste que pose la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans la contribution qu'elle entend apporter à la préparation de la deuxième étape vers l'indépendance totale du peuple québécois.

Evadé pris

QUEBEC (PC) — Jean Lachapelle, 40 ans, de Québec, a été repris par la police, hier, un an et demi après son évadement du pénitencier d'Ottawa.

C'est en effectuant une vérification de routine à la suite de deux vols à main armée survenus à Québec mercredi que les policiers municipaux ont appréhendé Lachapelle, au cours de la nuit.

A sa résidence du quartier Limoilou, les policiers ont découvert des armes à feu, des munitions, des explosifs et différents outils de cambriolage, ainsi qu'une somme de \$7,500.

Lachapelle, qui s'était évadé de la prison d'Ottawa en 1975 en compagnie de sept autres individus, purgeait une peine de huit ans pour vol à main armée et fraude. Ses compagnons d'évasion avaient tous été repris.

Transport des handicapés

MONTREAL (PC) — Acculé, faute de fonds à fermer ses portes, le 14 février prochain, "Mini Bus Forest Inc.", seul service de transport à prix modique pour les handicapés de Montréal, a demandé une subvention "temporaire" au ministère québécois des Affaires sociales, qui s'y montre favorable.

Cependant, le sous-ministre adjoint, M. Aubert Ouellette, a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une promesse ni d'une réponse à la demande de Mini Bus Forest, mais "qu'on pouvait être optimiste".

Au cours d'une conférence de presse donnée hier à la maison Lucie-Bruneau, à Montréal, le président de ce service de transport, M. Jacques Forest, lui-même handicapé, a tracé l'histoire de cette initiative, née d'un projet de "Perspectives-Jeunesse", en mai 1973, puis maintenue dans le cadre d'un projet PIL.

Par la suite, des dons du public ont permis à l'entreprise de survivre, de peine et de misère.

M. Forest dira pourtant: "On rit du monde". La ville de Montréal, en effet, se réfugie derrière un problème de procédure légale, soutenant que la charte de la CTCUM doit être amendée pour lui permettre d'assumer la responsabilité d'organiser le transport des handicapés.

Pas de marine marchande gouvernementale au Québec

QUEBEC (PC) — Il n'est nullement question que le gouvernement du Québec mette sur pied une marine marchande gouvernementale québécoise, comme l'ont faussement indiqué des dépêches récentes.

Tout au plus, souhaite-t-on au sein du gouvernement péquiste qu'éventuellement, le drapeau québécois flotte sur des vaisseaux qui sillonneront la haute mer.

Une information parue au début de janvier à Québec faisait dire au ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, que "son gouvernement avait bel et bien l'intention de mettre sur pied une marine marchande au Québec".

On indiquait que M. de Belleval aurait fait cette déclaration lors de la cérémonie de remise de la canne au pommeau d'or au commandant du CP Traders, premier navire à accoster au port de Québec en 1977.

Invité par La Presse Canadienne, à préciser sa pensée, M. de Belleval a signalé que ses propos avaient été exagérément interprétés.

M. de Belleval a rappelé qu'à aucun endroit du



Earle McLaughlin

Inflation

Un président de banque recommande le retrait des mesures de contrôle

MONTREAL (PC) — Le chairman et président de la Banque Royale du Canada, M. W. Earle McLaughlin, a recommandé, jeudi d'abandonner "d'un seul coup", d'ici six à neuf mois, les mesures de contrôle de la Commission anti-inflation dans le secteur privé.

Commentant le document fédéral intitulé "La voie à suivre: un cadre de discussion", M. McLaughlin s'est réjoui de l'intention manifestée par le gouvernement de mettre fin aux mesures de contrôle contraignantes pour s'en remettre à la libre concurrence. Simultanément, il a préconisé une consultation accrue entre le gouvernement et le milieu des affaires.

Prenant la parole lors de la 108e assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Royale, M. McLaughlin a déclaré que trois options s'offraient au Canada. Il serait possible, tout d'abord, de maintenir indéfiniment les mesures de contrôle, mais ce serait là une façon certaine de détruire l'économie. On pourrait également échelonner la levée des contrôles sur une certaine période, "mais le problème est de savoir par où commencer et par où terminer, et de penser aux distorsions destructrices que ces choix inévitables entraîneront".

"Nous pouvons aussi, a-t-il dit, décider d'abandonner les contrôles une fois pour toutes, d'un seul coup. Le gouvernement peut déclarer que la guerre est gagnée, s'attribuer le mérite, à tort ou à raison, d'avoir fait baisser les prix de façon importante, et laisser tomber tout cet appareil complexe de la CAI. Pour ce faire, le plus tôt sera le mieux."

Une exception

C'est cette dernière option que M. McLaughlin préconise, "avec une exception importante: le secteur des salaires dans les services publics".

M. McLaughlin explique ainsi cette exception: "L'une des raisons principales de l'imposition des contrôles se retrouve incontestablement du côté des hausses salariales débridées dans le secteur public. Pour éviter que cela ne se répète, il serait sage de maintenir un peu plus longtemps les contrôles dans ce secteur ou de lier les hausses ultérieures dans ce domaine aux conventions collectives des catégories analogues de travailleurs dans le secteur privé."

Selon M. McLaughlin, les six ou neuf prochains mois constitueront l'époque la plus propice au démantèlement de la CAI, car il y aura vraisemblablement, au cours de cette période, un ralentissement pro-

noncé de l'économie, ce qui entraînera naturellement une modération de la demande du côté des salaires et des prix. En outre, il est probable que plusieurs provinces ne renouvelleront pas les ententes anti-inflation avec le gouvernement fédéral. "Si la CAI n'est pas abandonnée, a-t-il poursuivi, la situation sera des plus confuses, certaines provinces conservant leurs contrôles, d'autres les laissant tomber."

Pour combattre les pressions inflationnistes qui pourraient subsister après la levée des contrôles, M. McLaughlin a déclaré que le gouvernement peut assurer un leadership en invitant directement tous les groupes économiques au Canada à faire preuve de discipline.

"Il peut engager une vaste consultation avec tous les secteurs de l'économie et restaurer ainsi les lignes de communication, qui sont très défectueuses. Surtout, il peut donner l'exemple à tous les Canadiens "en se serrant la ceinture", particulièrement dans le domaine important des conventions collectives de travail du secteur public, qui ont tellement favorisé, en tout premier lieu, l'explosion des demandes salariales."

Libre concurrence

Le discours du président de la Banque Royale a porté essentiellement sur les perspectives économiques au Canada dans la période d'après-contrôle. En présentant ses recommandations, M. McLaughlin s'est référé plusieurs fois au document fédéral: "La voie à suivre: un cadre de discussion". Ce document constitue une étude de l'analyse que fait le gouvernement du problème de l'inflation et des options possibles pour l'avenir. Il recommande au gouvernement de s'en remettre davantage à la libre concurrence pour réglementer l'économie, plutôt qu'à l'intervention accrue de l'Etat. M. McLaughlin partage entièrement ce point de vue.

Il a souligné que le secteur privé demande depuis longtemps au gouvernement de le consulter davantage sur les questions d'intérêt public. Selon lui, ce document fédéral constitue "un pas positif vers une consultation accrue, et nous devons tous nous en réjouir".

Le gouvernement pourra, à partir des idées émises par un grand nombre de citoyens et d'organismes, élaborer une politique constructive.

"Pour leur part, les entreprises, les travailleurs et les autres groupes comprendront mieux les problèmes complexes à résoudre dans la période de l'après-contrôle."

Le fédéral ne songe pas à un super-ministère de l'Education

par Louis Larochelle

QUEBEC (PC) — Le gouvernement fédéral ne songe pas à l'établissement d'un "super-ministère de l'Education".

Telle est l'assurance qu'a fournie jeudi, à Québec, le secrétaire d'Etat du Canada, M. John Roberts, lors d'une rencontre avec la presse, à l'issue des entretiens à huis clos qu'il a eus avec les ministres de l'Education des provinces, réunis en 27e Conférence annuelle.

M. Roberts, qui a refusé de remettre à la presse le texte de la déclaration qu'il a lue à ses collègues provinciaux, a précisé qu'il était venu négocier avec le Conseil des ministres de l'Education, la reconduction des accords relatifs à l'enseignement des langues secondes au Canada.

Ces accords tombent à échéance en 1979, a observé le ministre fédéral, et nous avons pensé, étant donné leur complexité, qu'il valait mieux en entreprendre déjà la renégociation."

Aucune pression

Le secrétaire d'Etat qui a affirmé avoir eu des échanges amicaux avec les ministres réunis en conférence, a soutenu que le gouvernement canadien n'exerce aucune pression en vue de "gruger davantage" sur les pouvoirs exclusifs des provinces en matière d'éducation.

"Nous sommes satisfaits, a-t-il dit, des accords actuels."

Par ailleurs, M. Roberts a nié que son gouvernement cherche à obtenir un siège permanent au Conseil des ministres de l'Education des provinces.

"Celles-ci, a-t-il précisé, ont cependant convenu qu'il serait opportun d'inviter le gouvernement fédéral lorsque des questions d'intérêt commun y seraient débattues."

Plus tôt jeudi matin, le ministre québécois de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, après avoir souhaité "une cordiale bienvenue aux délégations provinciales dans la capitale du Québec", avait mis en garde ses collègues contre les "cortisanes" du gouvernement fédéral.

Ingérence

Prenant la peine de rappeler les objectifs qui ont présidé à la naissance du Conseil des ministres de l'Education du Canada — c'est-à-dire la nécessité d'établir un front commun visant à protéger la priorité législative des provinces dans ce secteur — M. Morin a prévenu ses collègues que le conseil "en est peut-être involontairement rendu à se faire la caution des ingérences fédérales" et il a laissé planer la menace d'un retrait du Québec si le conseil ne revenait pas aux objectifs premiers du Conseil.

"Si jamais, a lancé le ministre, nous devions échouer sur ce plan, je suis certain que nous ne serions pas les seuls à réexaminer notre attitude à l'égard du Conseil."

Cette mise au point ayant été faite,

le ministre québécois a tout de même accepté la vice-présidence du Conseil et convenu de l'ordre du jour dressé pour la conférence.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la conférence proposé en début de séance jeudi matin par le président, M. Ben Hanuschak, ministre manitobain de

l'Education et de la Main-d'oeuvre, prévoyait un échange de vue sur les programmes d'enseignement des langues secondes financés par le gouvernement fédéral.

M. Morin a déclaré que ses collègues ont accueilli avec satisfaction générale le contenu de sa déclaration.

Il a par ailleurs indiqué en des termes diplomatiques que ses

échanges avec le secrétaire d'Etat "ont été francs mais cordiaux".

Les travaux de la conférence doivent se poursuivre aujourd'hui jusqu'à 13h00 et son président, M. Hanuschak, doit donner lecture d'un communiqué commun, "ce qui, a déclaré le ministre québécois, ne nous empêchera pas, nous du Québec, de faire nos commentaires".

Education

Jacques-Yvan Morin craint les ingérences fédérales

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, craint que le Conseil des ministres de l'Education ne devienne "la caution aux ingérences fédérales dans le secteur de l'éducation".

Le ministre québécois a exprimé ce sentiment d'inquiétude après avoir salué ses collègues réunis à Québec où ils tiennent depuis mercredi leur 27e conférence annuelle.

Menace

Le ministre québécois qui, en dépit de ses inquiétudes, a accepté d'agir à titre de vice-président de la

conférence, a même donné à entendre que le Québec pourrait réexaminer son attitude à l'égard du Conseil si celui-ci devait échouer dans son plan de revenir à son objectif initial: l'établissement d'un front commun contre les ingérences du fédéral dans le secteur de l'éducation.

Après avoir servi cette menace à peine voilée, M. Morin a pourtant accepté l'ordre du jour prévu pour la conférence.

Le sort de la Régie anti-inflation connu aujourd'hui

QUEBEC (PC) — C'est aujourd'hui que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, fera connaître la décision du gouvernement péquiste quant à l'avenir de la Régie des mesures anti-inflationnistes et de son président, M. Robert De Coster.

Entre-temps, on se perd en conjectures dans les milieux parlementaires de Québec sur l'avenir de cet organisme mis sur pied par l'ancien gouvernement libéral. M. De Coster lui-même ne paraît plus trop savoir sur quel pied danser.

Hier, lors d'une conférence de presse, il a dressé un bilan du travail de la régie depuis sa fondation, mais il a été très circonspect sur les questions concernant son avenir et celui de la régie, préférant attendre la déclaration de M. Parizeau, aujourd'hui.

M. De Coster a précisé que les dépassements ont varié entre 5 et 13 pour cent dans les hausses de salaire et traitement accordés aux travailleurs assujettis aux normes anti-inflationnistes et que le coût cumulé de ces dépassements atteindrait \$682 millions au 30 juin 1979.

Position embarrassante

Cette étude a été menée auprès des employés de la Fonction publique du Québec, de ceux de l'éducation et des affaires sociales, qui ont

bénéficié d'augmentation de rémunération de 43 p.c. pour la période couvrant le 1er juillet 1975 au 30 juin 1979 alors que les normes anti-inflationnistes ne permettaient pas plus que 38 p.c.

Dans le domaine de la construction, les travailleurs recevront entre le 1er mai 1978 et le 1er mai 1979 \$258 millions de plus en traitement que le permettent les directives de la régie.

Au 15 décembre 1976, la régie avait rendu des décisions dans 1,242 cas et, là-dessus, 905 étaient conformes aux normes du programme de lutte contre l'inflation, en première année du régime.

En d'autres termes, 17,200 travailleurs ont reçu des augmentations de traitement conformes aux directives mais 26,900 autres travailleurs ont bénéficié d'une hausse inacceptable par la régie.

Ce qui place la régie dans une position d'embarras, c'est la volonté du nouveau gouvernement péquiste de respecter les engagements de l'administration précédente.

Engagements

Le gouvernement Bourassa avait accordé des hausses de salaires à ses employés après la grève du front commun syndical, l'été dernier, lesquelles majorations dépassaient nettement, dans plusieurs cas, les normes de sa propre Régie des mesures anti-inflationnistes.

Pendant la campagne électorale de l'automne dernier, le chef du PQ, M. René Lévesque, s'était engagé à respecter la signature du gouvernement et, dernièrement encore, des ministres ont répété que les employés du gouvernement ne perdraient pas ce qui leur avait été consenti.

Ces derniers temps, le cabinet a particulièrement étudié les aspects de ce problème et aujourd'hui le ministre des Finances annoncera la décision du Conseil des ministres.

Tout laisse croire que le gouvernement Lévesque modifiera les structures et peut-être le mode d'action de la régie, mais il n'en poursuivra pas moins la lutte contre la montée des prix.

La Régie des mesures anti-inflationnistes avait été mise sur pied à Québec par suite de l'adoption des mesures fédérales de lutte contre l'inflation, en octobre 1975.

Près de 600,000 travailleurs québécois sont assujettis à ses normes dont 302,000 oeuvrant directement pour le gouvernement et 30,000 pour des organismes paragouvernementaux.

Les employés des universités et institutions privées, de l'industrie de la construction, d'organismes municipaux, des caisses d'épargne et de crédit et divers autres tombent également sous le contrôle de la régie.



PAS UN MOT — Lisette Romulus, que l'on aperçoit ici en compagnie de son fils Patrice, âgé de sept ans, dit que son mari Marc est l'un parmi des centaines de prisonniers politiques à Haïti. Elle a été incapable d'obtenir

des informations du gouvernement haïtien depuis qu'il a été arrêté, il y a deux ans.

(Téléphoto PC)

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



ELLE OUBLIE LEURS DEFATS

Mme Janine Gagnon, propriétaire de la bijouterie "L'Émeraude" à Place du Saguenay, attribue son succès à son intuition et à son travail. "Je fais tous mes achats moi-même et je suis à la bijouterie six jours par semaine, excepté l'été dernier où je me suis offert un peu de bon temps; je venais quatre jours par semaine, ce qui m'a permis de faire du jardinage et de la pêche." Dans ses confidences reproduites dans le dernier numéro de "Multi-Media", madame Gagnon affirme aimer travailler avec des hommes d'affaires: "Je prends leurs qualités et j'oublie leurs défauts."



ELIOT NESS REVIENT!

... C'est-à-dire que le comédien Robert Stack entreprend une autre série, "Most Wanted", que nous ne verrons pas avant un an ou deux, car il faut la traduire, la vendre aux pays francophones, etc. Stack, que l'on voit ici avec ses nouveaux partenaires, Shelly Novack et Jo Ann Harris, signale que les séries policières exigent un effort suprême de leur vedette. Lors d'une séquence des "Incorruptibles", il avait perdu la voix... "Les téléspectateurs ne s'en rendent pas compte, mais une série comme "Les Incorruptibles", où il faut galoper, se battre, se mouvoir sans arrêt, vous oblige à un travail particulièrement exténuant. Sur-tout lorsqu'il faut travailler durant 18 heures par jour sous une température de 40 degrés à l'ombre!"

FARCEUR ATTRAPE

Un Vénézuélien qui avait eu l'idée amusante de faire peur à ses amis en revêtant une peau de tigre, s'est retrouvé dans le coma à l'hôpital de Punto Fijo. Durant un pique-nique, alors qu'il bondissait des fourrés en poussant des rugissements, ses amis l'ont attaqué à coups de bâtons et de pierres, le mettant hors de combat avant qu'il aie le temps de "tomber de la peau" et de se faire reconnaître.

VOS DROITS

Coupable ou non coupable

Si vous êtes accusé devant une Cour pénale d'une infraction au Code criminel, à toute autre loi fédérale ou provinciale ou envoie à un règlement municipal, le greffier de la Cour devra vous lire l'accusation et vous demandera ensuite si vous "plaidez coupable ou non coupable".

Cette question n'est pas pour vous obliger à dire si vous êtes innocent ou non mais pour déterminer si oui ou non l'accusation portée contre vous devra être prouvée par ceux qui vous accusent.

Autrement dit, si vous plaidez "non coupable" cela ne signifie pas que vous êtes innocent mais plutôt que vous voulez que ceux qui vous accusent prouvent leur accusation.

Il est habituellement préférable de plaider "non coupable". Vous pourrez toujours changer d'idée et plaider "coupable" et le délai obtenu vous permettra de consulter un avocat qui vous aidera à prendre une bonne décision, au bon moment et à bien l'exprimer au juge.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la Loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de "La minute juridique" en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des services juridiques,
2, Complexe Desjardins,
Tour de l'Est, 1404, C. P. 123,
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).

ENFANTS CARDIAQUES

Les femmes qui continuent à prendre la pilule ou des hormones femelles lors de leur grossesse ont environ deux fois plus de chances que les autres femmes de mettre au monde des enfants souffrant de maladies cardiaques, révèle une étude effectuée au centre hospitalier de l'Université de Boston. Les hormones femelles mises en accusation par l'étude sont l'oestrogène et le progestogène, très largement prescrites. Ces insuffisances cardiaques se remarquent en majorité chez les bébés dont les mères ont suivi un traitement d'hormones, parfois à leur insu, durant les deuxième et troisième mois de leur grossesse. "Les hormones femelles administrées lors de la première phase de la grossesse peuvent perturber le développement cardio-vasculaire normal du fœtus", écrivent ainsi les médecins de l'Université de Boston.



CHARLEBOIS RETROUVE SES ANCESTRES

Tous les Charlebois du Québec descendent d'un seul ancêtre, un certain Jean Charlebois dit "Jolly" qui quitta, en 1684, le petit village de Saint-André-du-Bois, dans le Bordelais, pour s'établir au pays. C'est ce que notre célèbre Robert Charlebois a appris, lors de sa dernière tournée en France où par contre ses spectacles ont moins de vogue. Après Félix Leclerc, c'est Gilles Vigneault qui jouit de la cote d'amour de nos petits cousins.



ELLE AURAIT FONDE UNE CLINIQUE

Si Mme Jeanne-d'Arc Tremblay-Roy n'avait pas accédé à la présidence de Tremblay Express qu'elle occupe depuis 18 ans, elle aurait probablement fondé une clinique. C'est la confiance qu'elle a faite à un reporter de Multi-Media, dont le conseiller Paul-André Cantin est le coordonnateur régional au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ayant déjà oeuvré comme infirmière, Mme Roy signale qu'elle en serait sûrement venue un jour ou l'autre "à bâtir et mener ma propre affaire; c'est dans ma nature". A la tête d'une entreprise de 175 employés, Mme Tremblay-Roy avoue que le plus difficile dans sa carrière de directrice fut de "concilier le travail et l'éducation de

mes enfants. Les problèmes humains m'affectent énormément, contrairement à la perte d'un contrat, par exemple".

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Servantes du Saint-Sacrement — Le lundi 17 janvier, à 19h30, à la salle d'accueil des Servantes du Saint-Sacrement, conférence spirituelle par Mgr André Simard. Entrée libre. Bienvenue à tous.

Servantes du Saint-Sacrement — Le mercredi 19 janvier, à 19h30, à la salle d'accueil des Servantes du Saint-Sacrement, reprise des cours. Bienvenue à tous.

Participez!

Obligations - Solidarité

OXFAM

Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails, quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillerées à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des poudres superflues de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursouffures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entrain et votre vivacité.

PECHE A LA LOTTE

Le club Carcajou d'Alma présentera, en fin de semaine, sur la rivière Petite-Décharge, près du pont Saint-Georges, son concours annuel de la pêche à la lotte. L'inscription se fait sur les lieux même de la compétition, depuis ce midi. Les organisateurs de la compétition ont percé plus de 300 trous pour faciliter la pêche sous la glace. La remise officielle des prix et des trophées aura lieu le vendredi 21 janvier, à la salle Coronet, à Saint-Coeur-de-Marie. Le grand responsable de ce concours est M. Rosaire Tremblay.

LOISIRS A CHAMBORD

Dans le cadre d'un projet PIL, une équipe de quatre personnes a été engagée pour s'occuper de loisirs culturels: films, expositions, sessions de ballet-jaz, conférences, échanges de jouets. Les 19-20-21-22 janvier, il y aura exposition de photos anciennes de Chambord. Pour les tout-petits, 2, 3 et 4 ans, des dessins animés, le mercredi à 14 heures, au local de la bibliothèque. Les mamans participeront en y amenant les enfants. Le Comité des loisirs culturels acceptera toute bonne suggestion et espère que la population répondra en participant à ses activités. Surveillez les annonces dans le journal et les magasins pour les projets à venir. Les personnes intéressées à suivre des cours de ballet-jaz sont priées de venir donner leurs noms à la bibliothèque. Le local du Comité des loisirs culturels est situé à la bibliothèque municipale de Chambord.

CONSEILS A SUIVRE EN MOTONEIGE

- 1- Ne jamais circuler sur les chemins publics. La plupart des accidents mortels impliquant une motoneige arrivent hors des sentiers. Exemple: Deux piétons furent happés par une motoneige et tués, ceci depuis le début de l'hiver.
- 2- Ne pas circuler sur les cours d'eau au hasard, car beaucoup de motoneigistes meurent noyés.
- 3- Ne jamais faire de ski ou de la raquette dans un sentier de motoneige. C'est illégal et aussi très dangereux, car les motoneigistes circulent à très grande vitesse et les motoneiges modernes ne font pas beaucoup de bruit.
- 4- Etre très vigilant dans les sentiers, car il y a des skieurs qui se servent des sentiers comme pistes de ski.
- 5- C'est aussi dangereux de conduire une motoneige en boisson que de conduire une auto. Aussi vous risquez de vous geler sans vous en apercevoir.
- 6- Ne pas sortir en motoneige lorsqu'il fait très froid ou s'il fait tempête.
- 7- Il faut respecter les signaux de circulation dans les sentiers, tel qu'arrêt avant de traverser un chemin public.

EN CAS DE PANNE*

Dans un premier temps

1. Fermez les appareils électriques, à l'exception du réfrigérateur et du congélateur.
2. Abaissez les thermostats qui règlent le chauffage.
3. Placez la manette de l'interrupteur du chauffe-eau à la position "off". Cet interrupteur se trouve habituellement à proximité de l'appareil.
4. Fermez les fenêtres et portes extérieures.

Si la panne se prolonge

1. N'utilisez qu'avec prudence certains appareils de secours servant à l'éclairage, au chauffage ou à la cuisson.
2. Laissez couler un mince filet d'eau de vos robinets.
3. Ne quittez pas la maison sans vous assurer que les portes sont verrouillées et les feux, éteints.

Quand le courant est rétabli

1. Remettez graduellement en marche les appareils électriques, sur une période d'une quinzaine de minutes.
2. Si certains appareils ne fonctionnent pas, vérifiez l'état des fusibles qui protègent leur circuit d'alimentation.

Il peut arriver que les rigueurs du climat ou des cas fortuits occasionnent des pannes plus ou moins longues. Nous mettons tout en oeuvre pour rétablir le courant le plus tôt possible. Cela nous sera d'autant plus facile que les abonnés auront pris soin de fermer leurs appareils électriques au moment où la panne survient et de les remettre graduellement en marche quand le courant est rétabli.



CKRS-TV

VENDREDI, 14 JANVIER 1977	SAMEDI, 15 JANVIER 1977
8.40 Histoire sans parole	9.00 Déméter la petite grenouille
9.10 Information première	9.30 Wickle
9.15 Les cent tours de Centour	10.00 Kit Carson
9.30 Les Orallens	10.30 Lassie
9.45 En mouvement	11.00 Les enfants du 47A
10.00 Tam Tam	11.30 Es-tu d'accord?
10.15 Virginie	12.00 Brigade spéciale
10.30 Conseil-express	13.00 Sportthèque
11.00 Les trouvaillies de Clémence	14.00 Femmes d'aujourd'hui
11.30 Bagatelle	15.00 Techno Flash
11.45 Avis de décès et comptoir-express	15.30 Cinéma jeunesse
12.00 Information midi	"1) Tintin: L'étoile mystérieuse
12.30 Les Coqueluches	2) Le cirque"
13.31 Téléjournal	17.00 Nouvelles
13.36 Femmes d'aujourd'hui	17.05 Cinéma américain
14.31 Cinéma	"Topkapi"
"Voiles écarlates"	18.55 Parade de mode Louzon
16.00 Bobino	19.01 Lawrence Welk Show
16.30 Pico	20.01 Soirée du hockey
17.00 Daniel Boone	"Los Angeles à Montréal"
18.00 Au fil de l'actualité	22.31 Téléjournal
18.30 Les plus beaux films	22.47 Nouvelles du sport
"Les heures brèves"	23.01 Politique fédérale
20.31 Le pour et le contre	23.01 Cinéma
21.30 Scénario	"Hec Ramsey: Le mystère de la plume verte"
22.00 Vedettes en direct	00.30 Cinéma
22.30 Téléjournal national, international et provincial	"Le bâtard"
22.55 Nouvelles du sport et météo	
23.05 Cinéma	
"Stavisky"	
00.30 Cinéma	
"A cause, à cause d'une femme"	

CJPM-TV

VENDREDI, 14 JANVIER 1977	SAMEDI, 15 JANVIER 1977
9.30 Fanfan Dede	11.00 Tarzan
10.00 A la Bonne Heure	12.00 Thierry Lafronde
11.15 A votre service	12.30 La famille Stone
11.45 A tous les échos	13.00 2,000 ans après J.-C.
12.15 Les nouvelles du midi	13.30 Citoyens du monde
12.30 Les tannants	14.00 Samedi sports
13.30 Cinéma	14.30 Télé-revue
"Deux salopards en enfer"	15.00 Voyage au fond des mers
15.00 Pour vous mesdames	16.00 Cinéma
16.00 Famille Stone	18.00 Disco tourne
16.30 Patof voyage	19.00 Soirée canadienne
17.00 Pour tout l'monde	20.00 Grands spectacles
18.00 Studio six	"Crime, c'est notre business"
18.30 Parle parle, jase jase	21.45 Arts et spectacles
19.30 Médecin d'aujourd'hui	22.00 Les protecteurs
20.30 Nouveau talent	22.30 Les nouvelles T.V.A.
21.00 Qui dit vrai?	23.00 Dernière édition
21.30 Qui'en pense le Québec?	23.10 En fin de soirée
22.00 La Corne d'abondance	"Au paradis, coup de revolver"
22.15 Région 02	
22.30 Les nouvelles T.V.A.	
23.00 Dernière édition	
23.05 Météo	
23.10 En fin de soirée: "Elens et les hommes"	

CBJET

VENDREDI 14 JANVIER 1977	SAMEDI, LE 15 JANVIER 1977
9.00 The friendly giant	9.30 Sesame Street
9.15 Mon ami	10.30 Peanuts and Popcorn
9.30 Québec school telecasts	12.00 Hobbledohy
10.00 Canadian school telecasts	12.30 Reach for the Top
10.30 Mr. Dressup	13.00 Overtime
11.00 Sesame Street	14.00 Canadian College Sports
12.00 The Bob McLean Show	16.00 CBC Curling Classic
12.55 CBC News	17.00 Space 1999
13.00 Mary Hartman, Mary Hartman	18.00 Saturday evening news
13.30 Coronation Street	18.30 Response - A Québec report
14.00 All in the family (Repeat)	19.00 The best of Lapierre
14.30 The Edge of Night	19.30 Andy
15.00 Take 30	20.00 Hockey Night in Canada
15.30 Celebrity cooks	22.30 The National
16.00 It's your choice	23.15 Provincial Affairs
16.30 Children's special	23.21 The City Tonight
17.00 Friday after school	23.37 Saturday Super Movies
17.30 Room 222	1.05 Station closing
18.00 The city at six	
19.00 The Bob Newhart Show	
19.30 Ryan's fancy	
20.00 The Mary Tyler Moore show	
20.30 Chico and the Man	
21.00 Tommy Hunter country	
22.00 Police story	
23.00 The national	
23.22 The city tonight	
23.35 90 minutes live	
1.05 Cine Six	
2.40 Station closing	

SUR LE CÂBLE
TECS-TV RADIO QUEBEC
CANAL 13 CANAL 8

VENDREDI, 14 JANVIER 1977	SAMEDI, LE 15 JANVIER 1977
8.00 Vivre aujourd'hui	13.00 Ciné-vacances: "Toi, mon cheval"
9.00 Conseil d'ami	14.30 Portraits: "L'école dans la ville"
9.30 Toujours plus loin	15.30 Le sens de la vie: "L'information"
10.00 Des lieux et des hommes	16.30 A vrai dire: "Une tribune libre"
10.30 Contact	18.30 Ciné-vacances: "Yogi, le nounours"
11.00 Conseil d'ami	20.30 Un mailloin de la chaîne: "Le chauffeur de taxi"
11.30 Toujours plus loin	21.00 Parle-moi de musique
19.00 Des lieux et des hommes	22.00 Cher Eugène: "Synthèse des émissions"

CJBR-TV
CANAL 3

VENDREDI, 14 JANVIER	SAMEDI, LE 15 JANVIER 1977
9.15 100 tours de centour (c)	9.00 Déméter la petite grenouille
9.30 Les orallens (c)	9.30 Wickle
9.45 En mouvement (c)	10.00 La pierre blanche
10.00 Tam Tam (c)	10.30 Lassie
10.15 Virginie (c)	11.00 Les enfants du 47 A
10.30 Conseil Express (c)	11.30 Es-tu d'accord?
11.00 Les trouvaillies de Clémence (c)	12.00 Les héros du samedi
11.30 Histoire sans parole (c)	13.00 Sportthèque
12.00 Meli Melo (c)	14.00 Femmes d'aujourd'hui
12.30 Les coqueluches (c)	15.00 Techno flash
13.30 Téléjournal (c)	15.30 Cinéma-jeunesse: Tintin: L'étoile mystérieuse - Le cirque
13.35 Femme d'aujourd'hui (c)	17.00 Bagatelle
14.30 Cinéma: "Voiles écarlates" (c)	18.00 Variété
16.00 Bobino (c)	19.00 Soirée canadienne: Robert
16.30 Pico (c)	20.00 La soirée du hockey: Washington à Montréal
17.00 Madame et son fantôme (c)	22.30 Téléjournal
17.30 L'heure de pointe (c)	23.00 Politique fédérale
18.00 Ce soir (c)	23.10 Cinéma: Hec Ramsey: Mystère de la plume verte
18.30 Information régionale, locale et sportive (c)	00.30 Cinéma: Le bâtard
18.45 Point d'orgue (c)	
19.00 Dans l'Estne (c)	
19.30 Daniel Boone (c)	
20.30 Le pour et le contre (c)	
21.30 Scénario (c)	
22.00 Corne d'abondance (c)	
22.15 Film	
23.00 Téléjournal (c)	
23.05 Cinéma: "Stavisky" (c)	
00.30 Cinéma: "A cause d'une femme"	
2.00 FERMETURE	

WEZF-TV
CANAL 7

VENDREDI, 14 JANVIER 1977

9.00 Good Day	5.00 Mickey Mouse Club
10.00 PTL Club	5.30 The Big Valley
12.00 The Don Ho Show	6.30 Green Acres
12.30 All My Children	7.00 Star Trek
1.00 Ryan's Hope	8.00 Donny and Marie
1.30 Family Feud	9.00 ABC Friday Movie
2.00 \$20,000 Pyramid	10.47 Americans All
2.30 One Life to Live	11.00 Mary Hartman, Mary Hartman
3.15 General Hospital	11.30 New Year's Rocking Eve
4.00 Edge of Night	1.00 In Concert
4.30 The Flintstones	

ARTS ET SPECTACLES

Succès moscovite du Ballet canadien

Par John Ayre

MOSCOU (PC) — C'est debout que les 2,154 spectateurs qui assistaient à la représentation du Ballet

National Canadien au Théâtre Bolchoï rempli à capacité, ont accordé une ovation de neuf minutes et demandé six rappels, mercredi soir, à Karen Kain et

Frank Augustyn à l'issue de leur interprétation du ballet Giselle.

Les deux étoiles de la troupe canadienne étaient les premiers danseurs

nord-américains à se produire à titre d'artistes invités dans une représentation régulière du Bolchoï.

Pour Karen Kain et Frank Augustyn, lauréats du prix

du Pas de Deux au concours international de ballet de Moscou, en juin 1973, c'était également un retour triomphal qui n'était pas toutefois sans leur imposer un certain handicap.

"C'était une expérience individuelle que ni l'un ni l'autre n'avions connue. Nous n'étions même pas sûrs de la position des autres danseurs sur la scène. Nous avions les nerfs à fleur de peau, c'est le moins qu'on puisse dire", a déclaré Augustyn après le spectacle.

Leur style plus mesuré acquis à l'Ecole nationale de ballet de Toronto contrastait vivement, en effet, avec l'exubérance flamboyante du Bolchoï. Mais les deux artistes canadiens n'eurent toutefois pas de difficulté à établir le contact car ils reçurent des encouragements spontanés de la part de tous les danseurs du Bolchoï, tant sur scène que dans les coulisses.

Tous ceux qui nous entouraient nous étaient favorables et cela nous a aidés dans notre interprétation", a déclaré Mlle Kain.

Il fut plus difficile de s'adapter au programme du Bolchoï qui ne prévoyait aucune répétition générale sur scène de tous les participants ni même des danseurs principaux.

Lorsque Mlle Kain et M. Augustyn firent leur entrée en scène, mercredi soir, c'était donc la première fois en trois ans et demi, c'est-à-dire depuis le concours, qu'ils dansaient sur le plateau de bois légèrement incliné du Bolchoï, construit en 1824.

Lorsque Mlle Kain tomba dans la scène du décès de Giselle, à la fin du premier acte, elle se blessa légèrement à la main sur les vieilles planches nues.

C'est avec une grande puissance d'émotion que les deux danseurs canadiens ont interprété le ballet fantastique en deux actes dont la chorégraphie a été conçue en 1841 par Coralli et Perrot. Alexander Grant, directeur artistique du Ballet National Canadien qui accompagne les deux danseurs dans leur tournée de représentations de trois semaines à Moscou, Tallinn, Vilnius et Kiev, a déclaré que "c'est toujours impressionnant de se retrouver au Bolchoï mais c'est encore plus impressionnant de voir nos danseurs au Bolchoï".

Outre les six rappels, une autre réaction intéressante est venue d'une touriste du New Jersey qui, avant la représentation, avait demandé d'un ton exaspéré: "Est-ce que vous voulez dire que je suis venue jusqu'en Russie pour voir des artistes canadiens au Bolchoï? J'ai entendu dire qu'ils sont bons, mais pas à ce point".

Mais après le spectacle, on a pu la voir déambuler dans les allées, repentante et pleine de louanges pour les mérites de la jeune tradition du Ballet Canadien.



FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'œuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM-TV

VENDREDI: 1H30

"LES FANATIQUES" (4) — Fr. 1957. Drame de A. Joffé avec Pierre Fresnay, Michel Auclair et Grégoire Aslan. — Deux terroristes s'apprennent à faire sauter un avion transportant un dictateur sud-africain. — Excellent suspense. Bonne création d'atmosphère. Psychologie sommaire. Interprètes de valeur. — A.

VENDREDI: 11H10

"MIROIR AUX ESPIONS" (The Looking Glass War) (4) — G.-B. 1969. Drame d'espionnage de F.-R. Pierson avec Christopher Jones, Ralph Richardson et Anthony Hopkins. — Les services secrets d'Angleterre envoient un agent enquêteur sur l'installation de fusées russes en Allemagne de l'Est. — Mise en scène soignée et attentive au réalisme des détails. Tension. Jeu sobre des acteurs.

JONQUIERE — CKRS-TV

VENDREDI: 2H30

"VOILES ECARLATES" (4) — U.R.S.S. 1961. Conte poétique de A. Ptoukhov avec Anastasia Vertinskaja. Vas-

VENDREDI: 6H30

"LES HEURES BREVES" (Stolen Hours) (5) — G.-B. 1963. Drame sentimental de D. Petrie avec Susan Hayward, Michael Craig et Edward Judd. — Une femme atteinte d'une tumeur au cerveau épouse le médecin qui la soigne. — Scénario artificiel. Mise en scène appliquée. Interprétation prenante de Susan Hayward.

VENDREDI: 11H05

"STAVISKY" (3) — Fr. 1974. Drame social de A. Renais avec Jean-Paul Belmondo, Charles Boyer et Claude Rich. — Evocation d'un escroc célèbre des années 30. — Style souple et élégant. Structure complexe. Conception raffinée de la mise en scène. Jeu plein d'aisance de Belmondo.

VENDREDI: 1H30 A.M.

"A CAUSE, A CAUSE D'UNE FEMME" (4) — Fr. 1962. Comédie policière de M. Deville avec Jacques Charrier, Mylène Demongeot et Marie Laforêt. — Un jeune don juan recherché par la police est caché par ses admiratrices. — Humour et fantaisie. Rythme nerveux. Interprètes bien dirigés. (N et B).

CINEMA

NORMANDIN
Cinéma Le Foyer

Du 14 au 17 janvier inclusivement: "Le retour du grand blond" - "Spécial Magnum".

ALMA
Théâtre Alma

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Le shérif est en prison" - "La trahison".

Canadien

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Spécial Magnum" - "Le retour du grand blond".

CHICOUTIMI
Impérial

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Jeanne et Paul" (sem.: 7h30 - dim.: 1h00 - 3h35 - 6h15 - 8h55) - "La kermesse érotique" (sem.: 8h50 - dim.: 2h20 - 4h55 - 7h25 - 10h15).

Cartier

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Catlow" (sem.: 7h30 - dim.: 1h00 - 5h10 - 9h40) - "2001, l'odyssée de l'espace" (sem.: 9h10 - dim.: 2h40 - 6h50).

Capitol

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "La kermesse des aigles" (sem.: 7h30 - dim.: 3h00 - 6h15 - 10h10) - "L'autre versant de la montagne" (sem.: 7h30 - dim.: 1h00 - 4h30 - 8h30).

BAGOTVILLE
Saguenay

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Le conseiller" (sem.: 7h30 - dim.: 1h00 - 4h30 - 8h00) - "Spécial Magnum" (sem.: 9h25 - dim.: 2h55 - 6h10 - 9h40).

CINEMAS PLACE
DU ROYAUME
Cinéma 1

"Spécial Magnum".

Cinéma 2

"Les hommes du président" (sem.: 8h45 - dim.: 12h40 - 4h00 - 9h00) - "Les grandes gueules" (sem.: 7h00 - dim.: 3h00 - 7h10).

Cinéma 3

"Infidélités" (sem.: 7h40 - dim.: 1h25 - 4h40 - 7h55) - "Culbuteuses" (sem.: 6h30 - dim.: 3h05 - 6h20 - 9h35).

JONQUIERE
Bellevue

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Spécial Magnum" - "Le secret".

Centre

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "2001, l'odyssée de l'espace" - "Catlow".

Elysée

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "La kermesse érotique" - "Jeanne et Paul".

DOLBEAU
Météore

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Le démon aux tripes" - "Un colt et le diable".

MISTASSINI
Orphéon

Du 14 au 20 janvier inclusivement: "Spécial Magnum" - "Vingt pas vers la mort".

Il s'appelle Tony Saïta. Tireur d'élite, il est à lui seul un véritable commando d'exécution.

FOULE DE SCÈNES EN EN COUPER LE SOUFFLE

14 ANS

Spécial Magnum

STUART WHITMAN JOHN SAXON MARTIN LANDAU TISA FARROW

LE RETOUR DU GRAND BLOND

Avec Pierre Richard Jean Carmet

Le film qui a bouleversé des milliers de spectateurs.

Le récit captivant d'un amour et d'une course à la mort.

L'AUTRE
VERSANT
DE LA
MONTAGNE

L'histoire émuante de la skieuse Jill Knowlton l'espion olympique dont l'existence fut brisée par une chute tragique.

Marilyn Hassett et Beau Bridges

ROBERT REDFORD

UN FILM DE GEORGE ROY HILL

La kermesse
des Aigles

CAPITOL 543 3280 CE SOIR A 7h30 P.M.

LA KERMESE
EROTIQUE 18 ANS Adultes

avec Anne Libert Dany Danet



des filles... dynamiques un spectacle unique

Les excès d'un couple trop amoureux

jeanne & paul

IMPERIAL 543 1980 ELYSÉE

2001
ODYSSEE
DE L'ESPACE

L'ultime voyage vers l'inconnu! CATLOW

CARTIER 543 1980 CENTRE



DENONCIATION — Plus de 500 manifestants torontois ont défilé hier avec pancartes à l'appui devant le consulat français de Toronto pour dénoncer l'attitude prise par la France dans l'affaire Daoud.

Canada et la CEE

Négociations sur la poursuite des livraisons d'uranium enrichi

BRUXELLES (AFP) — La commission de la CEE et le Canada ont entamé, jeudi, à Bruxelles, de délicates négociations sur la poursuite des livraisons d'uranium enrichi canadien aux pays du Marché commun et en particulier à l'Allemagne fédérale.

Le Canada souhaite obtenir des garanties de sécurité de la part de la CEE, pour éviter que l'uranium enrichi livré ne soit utilisé à des fins militaires.

Or, jusqu'à présent, la CEE en tant que telle n'applique pas l'accord de vérification qui permet l'accès des installations nucléaires européennes aux inspecteurs de l'Agence internationale de Vienne.

Uranium enrichi

La France, qui n'importe pas d'uranium enrichi, s'estime en effet non concernée par le règlement et refuse jusqu'à présent l'accès des inspecteurs sur son territoire.

Dans les milieux communautaires, on croit toutefois, que les négociations avec le Canada permettront d'aboutir à un compromis acceptable pour les deux parties.

La commission européenne souhaite qu'une solution provisoire soit trouvée pour six mois, les pays membres de la CEE intéressés aux achats d'uranium enrichi (RFA, Grande-Bretagne, Italie, Danemark, Irlande, Pays-Bas et Belgique), sont d'accord

pour appliquer de fait l'accord de vérification de leurs installations nucléaires.

Relations

Le Canada, qui souhaite améliorer ses relations commerciales avec la CEE et qui vient de signer un accord de coopération économique avec le Marché commun, n'a pas intérêt à durcir sa position, d'autant plus que les pays européens sont de bons clients pour son uranium enrichi, estime-t-on à Bruxelles.

Du côté canadien, on admet qu'un compromis pourrait être réalisé, mais on ajoute qu'il dépend de la formulation trouvée par les deux parties pour le problème des garanties auxquelles tient beaucoup le Canada.

Marché du travail

Ottawa devrait accorder des prêts aux travailleurs migrants

par Paul Bennett

OTTAWA (PC) — Les gouvernements devraient accorder des prêts aux travailleurs qui désirent migrer d'une région à une autre ou d'une province à une autre afin de leur permettre de défrayer leurs coûts de déménagement.

Telle est l'une des principales conclusions d'une étude parrainée par le Conseil économique du Canada, qui porte sur les causes et les effets économiques des mouvements migratoires au Canada.

Les auteurs de l'étude, les professeurs Kenneth Grant et John Vanderkamp, soutiennent qu'en dépit de quelques inconvénients secondaires, la migration des travailleurs contribue généralement à atténuer les disparités régionales, en équilibrant le marché du travail sur l'ensemble du territoire.

Problèmes régionaux

"Il n'est pas hasardeux de conclure, soulignent les auteurs, que sans la migration interne, les problèmes régionaux au Canada seraient pires qu'ils ne le sont actuellement."

L'étude, qui porte sur la période s'étendant de 1965 à 1971, révèle que les mouvements migratoires revêtent assez peu d'ampleur dans l'ensemble du pays, et particulièrement au Québec. Ainsi, le taux de mobilité interprovinciale était de deux pour cent seulement à la fin des années 60, et le taux des déplacements interrégionaux d'environ cinq pour cent.

Bien que la migration interprovinciale varie légèrement d'une année à l'autre, les auteurs constatent que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont vu leur population augmenter par suite de l'apport de travailleurs migrants, alors que les autres provinces, dont le Québec, connaissent une émigration nette.

Causes

Evidemment, la plupart des travailleurs migrants se déplacent vers d'autres régions dans le but soit de se trouver un emploi, soit d'accroître leurs revenus. Or effectivement, l'étude permet de constater que les travailleurs qui ont quitté leur province ont en moyenne vu leurs revenus augmenter de 13 pour cent annuellement, comparativement à une moyenne de 10 pour cent pour les non-migrants.

Dans le cas des personnes qui se sont déplacées à

l'intérieur d'une même province, l'accroissement des revenus atteint également environ 10 pour cent.

D'autres conclusions se dégagent de cette étude: les taux de mobilité sont considérablement plus élevés chez les travailleurs âgés entre 20 et 24 ans; les célibataires et les femmes ont également des taux de migration plus élevés.

Problèmes

Selon les auteurs de l'étude, les travailleurs migrants doivent faire face à deux problèmes principaux: les frais occasionnés par le déménagement dans un lieu de travail éloigné et les dispositions de la Loi de l'assurance-chômage.

De nombreux travailleurs et chômeurs hésitent souvent à s'établir dans une autre région du pays en raison

de la distance et des frais de déménagement qu'implique ce déplacement.

En conséquence, les auteurs de l'étude suggèrent que le gouvernement consente des prêts aux travailleurs qui désirent émigrer dans une autre région ou une autre province. Le remboursement de ces prêts devrait être fonction du revenu que retire le migrant après le déplacement.

Loi sur l'assurance-chômage

Par ailleurs, la loi actuelle sur l'assurance-chômage tend à décourager les personnes qui pourraient éventuellement émigrer des régions où le taux de chômage est élevé. En effet, de par cette loi, plus il y a de chômage dans une région, plus la période durant laquelle un travailleur a droit à des prestations est

prolongée.

Ainsi un chômeur qui doit quitter une région à fort taux de chômage pour une autre à taux moins élevé risque de voir sa période de prestations écourtée, ce qui peut l'inciter à demeurer dans sa région.

Un tel inconvénient pourrait être corrigé, par exemple, en permettant aux migrants en quête d'emploi de continuer de jouir des mêmes avantages dans une région à faible taux de chômage.

Telles sont les deux principales recommandations de cette étude qui n'est que la première phase d'un vaste programme de recherches portant sur les causes et les conséquences des migrations. Le second volet comportera un examen approfondi de ce phénomène dans quelques régions du pays.

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

14 ANS

Il s'appelle Tony Saitta. Tireur d'élite, il est à lui seul un véritable commando d'exécution...



Spécial Magnum

STUART WHITMAN JOHN SAXON MARTIN LANDAU TISA FARROW

Aussi 2^e Grand FILM

BELLEVUE 542-5519

PLACE DU ROYAUME CINÉMA I

CANADIEN ALMA

SAGUENAY 544-9011

ORPHEON 276-2002

LE FOYER NORMANDIN

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME
BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI tel. 545-4260

OUVERT SAMEDI - DIMANCHE - MERCREDI DES 12H30

LES CULBUTEUSES 18 ANS Adultes



avec ALBANE NAVIZET

un film de Jean François Davy

VENDREDI:
CULBUTEUSES: 6H30 ET 9H30.
INFIDELITES: 7H50.

SAMEDI - DIMANCHE - MERCREDI:
INFIDELITES: 1H25 - 4H40 - 7H55.
CULBUTEUSES: 3H05 - 6H20 - 9H35.

CINÉMA 1

REDFORD/HOFFMAN
"LES HOMMES DU PRESIDENT" 14 ANS



PLUS LES GRANDES GUEULES

VENDREDI:
GRANDES GUEULES: 7H00.
PRESIDENT: 8H45.

SAM.-DIM.-MER.:
PRESIDENT:
12H40 - 4H50 - 9H00.
GRANDES GUEULES:
3H00 - 7H10.

CINÉMA 2



Grâce au
QUOTIDIEN
DU SAMEDI

TENTE TA CHANCE

NOUVELLE "SUPER-LOTO" TIRAGE LE 30 DECEMBRE

1er PRIX: \$1,500,000.00
A RAISON DE \$100,000.00 LE 30 DECEMBRE DE CHACUNE DES ANNEES 1977 A 1990 INCLUS.

2ième PRIX: \$200,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 2ième NUMERO.

3ième PRIX: \$100,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 3ième NUMERO.

4ième PRIX: \$50,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 4ième NUMERO.

5ième PRIX: \$50,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 5ième NUMERO.

6ième PRIX: \$10,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 6ième NUMERO.

7ième PRIX: \$10,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 7ième NUMERO.

8ième PRIX: \$10,000.00
SI LE NUMERO EST IDENTIQUE AU 8ième NUMERO.

9ième PRIX: \$2,000.00
SI SEULEMENT LES 5 DERNIERS CHIFFRES DU NUMERO CORRESPONDENT DANS L'ORDRE A CEUX DE N'IMPORTE QUEL DES 8 NUMEROS GAGNANTS.

10ième PRIX: \$100.00
SI SEULEMENT LES 3 DERNIERS CHIFFRES DU NUMERO CORRESPONDENT DANS L'ORDRE A CEUX DE N'IMPORTE QUEL DES 8 NUMEROS GAGNANTS.

**PARTICIPEZ AU
GRAND
CONCOURS**



'LOTO-SAMEDI'

**25 BILLETS
DE LA NOUVELLE**



SERONT TIRES
A CHAQUE SEMAINE
PARMI LES LETTRES RECUES

**GROS LOT
MENSUEL**

A TIRER
UN LOT DE
100 BILLETS D'INTER-LOTO
POUR UN SEUL PARTICIPANT
**4 LOTS DE 50 BILLETS
DE MINI-LOTO**

A
4 PARTICIPANTS

REGLEMENTS DU CONCOURS

Pour participer il suffit d'utiliser le coupon de participation qui apparaît chaque samedi dans le Quotidien.

Un seul coupon par lettre acceptée. Les enveloppes de grandeur disproportionnée sont rejetées. Les participations de chaque semaine sont conservées pour le tirage du gros lot à la fin du mois.

Les lettres de participation sont détruites chaque mois, après le tirage du gros lot. 25 lettres seront piquées au hasard chaque semaine. Le tirage aura lieu tous les vendredis à 2 hres p.m. à nos bureaux et ceux qui le désirent, peuvent assister au tirage.

Tous sont éligibles au concours sauf les employés du Progrès du Saguenay Ltée et les membres de leur famille immédiate. Les gagnants devront accepter de se faire photographier et la photo pourra servir comme promotion pour le journal. Chaque concours se termine lors du tirage du la Super-Loto et le présent concours pourra prendre fin en tout temps. Tous les coupons de participation reçus après le tirage de la Super-Loto, serviront pour le tirage suivant, s'il y a lieu.